

LE DEVOIR

VOL. LXXXIX - N° 110

MONTRÉAL, LE MERCREDI 20 MAI 1998

87c + TAXES = 1\$ / TORONTO 1\$

PERSPECTIVES

Stopper Microsoft

Tantôt admirée, tantôt enviée, Microsoft est depuis lundi la cible d'une poursuite intentée par le département de la Justice américain et une vingtaine d'États en vertu de la loi antimonopole. Motif officiel de cette poursuite historique: la décision de Microsoft d'intégrer à son nouveau système d'exploitation, Windows 98, son propre navigateur, Internet Explorer. Ce qui, à première vue, peut paraître plutôt anodin cache pourtant une cause beaucoup plus importante, qui risque de modifier considérablement le paysage concurrentiel du logiciel.

Que Microsoft exerce aujourd'hui un véritable monopole sur le marché de l'ordinateur personnel tombe sous le sens. Comment qualifier autrement la présence du géant de Redmond dans ce secteur clé de l'économie de l'information quand on sait que 90 % des micro-ordinateurs sont équipés d'un système d'exploitation de la famille Windows. On peut le déplorer, vouer Gates et ses airs d'adolescent génial aux gémonies, crier sur tous les toits qu'il est le diable incarné, force est tout de même de reconnaître que l'oncle Bill a réussi.

Que de cette position dominante Microsoft veuille littéralement imposer ses logiciels aux fabricants d'ordinateurs et aux consommateurs en intégrant toujours plus de fonctions à ses systèmes d'exploitation et que, ce faisant, elle impose de sévères limites à la concurrence et à la liberté de choix est pas mal moins drôle. Et surtout, beaucoup plus inquiétant. Assez, en tout cas, pour que le département américain de la Justice, 20 États et le district de Columbia intentent une poursuite historique en vertu d'une loi, le Sherman Antitrust Act, adoptée il y a plus de cent ans.

A première vue, la poursuite, dont l'objectif avoué est de faire cesser de prétendues pratiques illégales de nature anticoncurrentielle, semble assez limitée, en tout cas, que ce que les analystes attendaient. De fait, le département de la Justice n'essaie pas de retarder la mise en marché de Windows 98, la nouvelle mouture du système d'exploitation grand public de Microsoft, qui sera disponible le 25 juin. Ce qu'il cherche, c'est de réduire la portée que pourrait avoir l'intégration d'Internet Explorer au système d'exploitation. Dans la poursuite déposée lundi, le département de la Justice demande que Microsoft permette aux fabricants d'ordinateurs d'installer leur propre écran de départ (au lieu de celle de Windows, où seules les applications de Microsoft sont mises en valeur), qu'elle donne à ces mêmes fabricants d'autres options de navigation sur Internet et qu'elle cesse de leur interdire de promouvoir d'autres navigateurs.

Dans l'optique de Gates et de Microsoft, l'intégration des fonctions de navigation au système a pour but de mieux servir les utilisateurs. C'est une question d'innovation dont les grands bénéficiaires seront les consommateurs. Le fait que, ce faisant, Microsoft en arrive à éliminer son principal concurrent sur le marché des navigateurs, Netscape, n'est qu'un effet secondaire.

Le département de la Justice, Netscape et de nombreux représentants de l'industrie ne l'entendent pas ainsi. À leurs yeux, l'intégration d'Internet Explorer ouvre la voie à une domination encore plus grande — si cela est possible — de Microsoft. Aujourd'hui, c'est un simple navigateur qu'on intègre. Demain, qu'est-ce qui empêchera Microsoft d'intégrer d'autres applications à son système? Pour faire du commerce électronique, par exemple — un marché de 300 milliards dans trois ans prévoit-on —, ou encore pour accéder à du contenu multimédia?

Craintes non fondées, croyez-vous? Au cours des dernières années, la compagnie que dirige Bill Gates a multiplié les acquisitions dans des domaines aussi divers que les services en ligne, la câblodistribution, l'édition électronique, les banques d'images numériques, la convergence du Web et de la télévision, la transmission vidéo, etc. Elle possède maintenant, en tout ou en partie, Firefly, une société spécialisée dans la gestion du contenu personnalisé, HotMail, un service gratuit de courrier électronique comptant neuf millions d'utilisateurs, Lernout & Hauspie, un fabricant de logiciels de reconnaissance vocale, Investit et Acquiert VWtreme, des sociétés spécialisées dans la transmission vidéo, Comcast, un important câblodistributeur, WebTV, une compagnie d'intégration des outils Internet à la télé, Teledesic, qui fait dans la transmission par satellites, et plusieurs autres compagnies. Elle possède en outre Corbis, la plus importante base d'archives électroniques avec ses quelque 20 millions d'images numérisées, et a fondé, avec le géant de la télé NBC, MSNBC, un réseau câblé d'information ayant une extension sur Internet et qui rejoint déjà 38 millions de foyers américains.

Tantôt, Microsoft sera gagnante sur tous les tableaux. Elle exercera un contrôle presque complet non seulement sur les outils d'accès à l'information mais aussi sur une grande partie du contenu. On peut admirer Gates et ce qu'il a accompli, s'extasier devant son omniprésente compagnie, s'incliner bien bas devant son succès, il reste qu'au bout du compte un tel monopole a quelque chose de malsain. Qu'on tente de freiner son insatiable appétit devrait en rassurer plusieurs.

POLITIQUE

Le déficit zéro avant les élections, dit Bouchard
page A 6



LES ACTUALITÉS

L'affaire du moteur-roue sera tirée au clair,
page A 4

CULTURE



Le Canada anglais sur la Croisette,
page B 9

Les Premières Nations rejettent les propositions de Chevrette

MARIO CLOUTIER
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Les autochtones du Québec rejettent les orientations politiques que le ministre responsable des Affaires autochtones, Guy Chevrette, a rendu publiques le 2 avril dernier. Les Premières Nations s'insurgent devant le fait que le gouvernement québécois cherche, sans les avoir consultés à l'avance, à régler leurs problèmes socioéconomiques par des ententes à la pièce en leur faisant, d'autre part, accepter en douce l'intégrité territoriale du Québec.

«Il nous apparaît complètement contradictoire qu'un document de cette envergure, qui se veut le reflet d'un soi-disant partenariat, ait été élaboré sans notre apport ou notre collaboration», a fait savoir le chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard, par voie de communiqué.

Plus tard au téléphone, M. Picard a expliqué au Devoir que les Premières Nations du Québec ont été mises au fait des grandes lignes des orientations du gouvernement quelques jours seulement avant l'annonce publique. Aujourd'hui, elles disent se rendre compte que l'essentiel

leur avait été caché, c'est-à-dire le fait que le Québec inscrive comme balises incontournables dans son document l'intégrité territoriale, la souveraineté de l'Assemblée nationale et l'effectivité législative et réglementaire.

«Il n'est pas question de reconnaître l'intégrité territoriale du Québec, lance le porte-parole innu Guy Bellefleur. Nous formons des nations distinctes et les rapports à définir doivent l'être sur la base de nation à nation. Ce n'est pas le cas présentement avec cette politique qu'on peut qualifier d'uni-

VOIR PAGE A 10; AUTOCHTONES

À la santé d'Hiroshima



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

LE MAIRE de Montréal, Pierre Bourque, et son homologue d'Hiroshima, Takashi Hiraoka, ont scellé le pacte d'amitié et de paix entre les deux villes en frappant sur un baril de saké, hier, au Jardin botanique. Les deux villes sont devenues officiellement villes jumelles après que les deux maires eurent signé l'entente en présence de nombreux dignitaires montréalais et japonais. C'est à cette occasion qu'on a également dévoilé la Cloche de la paix, qui résonnera désormais chaque année, le 6 août, date de la terrible explosion nucléaire qui a dévasté Hiroshima en 1945.

POLITIQUE

Harel dit non aux assistés sociaux

À lire, page A 6



Suharto n'entend pas céder à la pression

Les réformes annoncées ne désamorcent pas le mouvement de contestation

ASSOCIATED PRESS ET AFP

Jakarta — Suharto n'entend pas céder à la pression de la rue. Le président indonésien est sorti hier de son silence pour annoncer qu'il restera au pouvoir afin de mener lui-même les réformes politiques demandées par les étudiants. Mais ses opposants ne désarment pas: de grandes manifestations sont prévues aujourd'hui dans tout le pays.

Des dizaines de milliers de personnes sont ainsi attendues au grand rassemblement organisé à Jakarta pour le 90^e anniversaire du «Jour du réveil» du 20 mai 1908, date de la fondation du mouvement nationaliste indonésien. Les participants comptent se rendre au monument national, non loin du palais présidentiel. Des rassemblements similaires auront lieu dans les principales villes de l'archipel.

Le général Wiranto, ministre de la Défense, a demandé l'annulation de ces manifestations, dont beaucoup craignent qu'elles donnent lieu à de nouvelles violences comparables à celles de la semaine dernière, qui ont fait plus de 500 morts.

Hier, pour sa première allocution télévisée depuis le début de la crise, Suharto a annoncé des réformes politiques et la tenue prochaine d'élections générales, mais sans jamais préciser de date. Le général-président a assuré qu'après avoir mené à bien ce processus il se déclarera

VOIR PAGE A 10; SUHARTO

La carte-santé à puce fait des sceptiques

MICHEL VENNE
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

Le projet du ministère de la Santé de déployer une batterie de systèmes informatiques ainsi qu'une carte à microprocesseur fait de nombreux sceptiques et soulève d'innombrables interrogations parmi les médecins, à l'Ordre des pharmaciens, chez les spécialistes de l'éthique biomédicale et à l'Association des hôpitaux du Québec.

Comme le rapportait Le Devoir hier, le ministère planifie présentement des investissements de l'ordre de 700 millions sur trois ans pour informatiser le réseau de la santé et des services sociaux du Québec. Près de la moitié de cette somme, soit 328 millions, servirait au déploiement de la carte-santé à microprocesseur. Cette carte à puce remplacerait la carte d'assurance-maladie et servirait de clé d'accès aux dossiers médicaux personnels. C'est cette carte à puce qui crée le plus de malaise dans le réseau présentement. Beaucoup de personnes se demandent si on en a vraiment besoin, surtout au moment où des investissements énormes sont requis pour assurer le passage à l'an 2000.

«S'ils veulent déployer quelque chose, ils devraient dé-

LE RÉFÉRENDUM IRLANDAIS

Division chez les protestants

Publié hier, le dernier sondage donne, chez les protestants uniquement, 34 % au oui, 32 % au non et 31 % d'indécis

CHRISTIAN RIOUX
ENVOYÉ SPÉCIAL DU DEVOIR À BELFAST

Deuxième d'une série de quatre textes

La grande loge de l'ordre d'Orange compte 70 000 membres en Irlande du Nord. 70 000 personnes, c'est exactement le chiffre qui permet encore aux protestants d'être majoritaires en Ulster pour encore une vingtaine d'années, disent les démographes. Cette organisation d'une autre époque, féroce-ment royaliste, réservée exclusivement aux hommes et connue pour ses défilés provocateurs en habit d'apparat dans les quartiers catholiques, n'en est pas moins un acteur majeur de l'actuel référendum.

«Nous avons tenu notre congrès mondial de 1982 à Toronto», rappelle fièrement son secrétaire exécutif, Georges Patton, sous une des innombrables photos de la reine Elizabeth qui ta-

pissent littéralement les bureaux du vénérable organisme, sur Dublin road, une avenue d'un quartier protestant.

Pour lui, l'accord du Vendredi saint entre protestants et catholiques «n'est pas un accord de paix, c'est un simple arrangement politique qui ne règlera rien. L'Assemblée bipartite et les votes à double majorité [catholiques-protestants] ne fonctionneront pas. Ce sera la paralysie. Sans compter que des terroristes pourront devenir ministres et que nous sommes opposés à toute structure commune avec l'Irlande du Sud.»

Lentement signée par les partis d'Irlande du Nord prévoit la création d'un comité nord-sud chargé de coordonner les politiques entre les deux parties de l'île. En lieu et place, Georges Patton propose rien de moins qu'une assemblée au vote majoritaire... dans laquelle les protestants l'emporteraient évidem-

VOIR PAGE A 10; PROTESTANTS

MÉTÉO

Montréal	Québec
Ciel variable.	Ciel variable.
Risque d'averses et d'orages.	Max: 24 Min: 10
Max: 29 Min: 12	Détails, page B 7

INDEX

Agenda.....	B 8	Le monde.....	B 6
Annonces.....	B 7	Les sports.....	B 5
Avis publics.....	B 8	Montréal.....	A 3
Culture.....	B 10	Mots croisés.....	B 7
Économie.....	B 1	Politique.....	A 6
Éditorial.....	A 8	Télévision.....	B 9

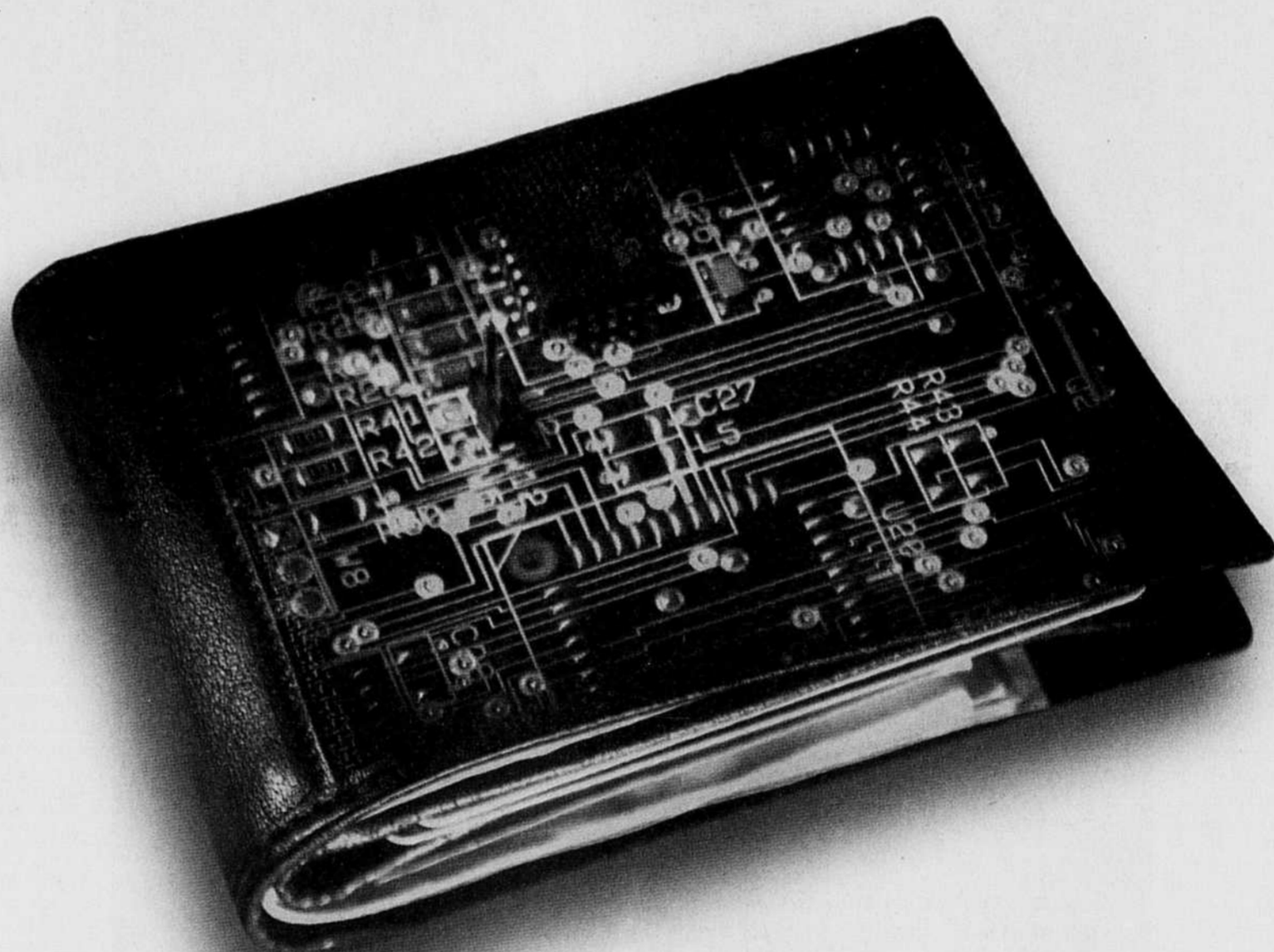
www.ledevoir.com



VOICI UN NOUVEAU FONDS

BIOTECHNOCYBERSPATIAL

(BREF, PLEIN D'AVENIR)



www.desjardins.com
AccèsD 1 800 CAISSES

Vous croyez que le futur a de l'avenir. Vous recherchez des rendements élevés. Voici le nouveau Fonds Desjardins Secteurs prometteurs. Un fonds innovateur, branché sur les secteurs de pointe : télécommunications, aérospatiale, industrie pharmaceutique... Un fonds d'actions à haut potentiel de croissance, 100 % admissible au REER. Vous visez le top niveau ? Foncez, ça promet.

Le Fonds Desjardins Secteurs prometteurs



Les Fonds Desjardins sont vendus au moyen d'un prospectus simplifié disponible dans les succursales de la Fiducie Desjardins et dans les caisses Desjardins seulement là où l'autorité compétente a accordé son visa. Il est important de le lire attentivement avant d'investir. La valeur liquidative par part et le rendement du capital investi fluctuent. Les parts des Fonds Desjardins sont offertes par les Services d'investissement Fiducie Desjardins inc., une compagnie appartenant au Mouvement Desjardins. Elles ne sont pas assurées par la Régie de l'assurance-dépôts du Québec, la Société d'assurance-dépôts du Canada ou un autre fonds public d'assurance-dépôts et elles ne sont pas garanties par la Fiducie Desjardins, les caisses Desjardins ou quelque autre institution du Mouvement Desjardins.

LE DEVOIR

MONTRÉAL

La coalition RSC pousse les écoles à vocation particulière

Le RSC, qui avait déjà fait du «libre choix» des parents son principal cheval de bataille en vue des élections scolaires, vient de formuler son premier engagement concret: six nouvelles écoles à vocation particulière.

MARIE-CLAUDE DUCAS
LE DEVOIR

La coalition RSC, qui présentait hier ses candidats en vue des élections de la Commission scolaire de Montréal (CSDM) le 14 juin prochain, s'est aussi engagée à mettre sur pied six écoles à vocation particulière dans les quatre prochaines années. La coalition RSC est née de la fusion récente du Regroupement scolaire confessionnel de Michel Pallascio avec le COURS (Commissaires unis pour un renouveau scolaire). La brochure présentée hier par la coalition comprend 15 nouveaux candidats et six commissaires sortants, dont Benoît Bessette, du COURS.

Lors du lancement de sa campagne, la semaine dernière, la coalition avait déjà mis de l'avant le «libre

choix» comme thème principal de sa campagne. «Nous prenons position pour le libre choix dans tous les domaines, a répété hier Michel Pallascio. Et il y a, de la part des parents, une demande de plus en plus grande quant à la diversité des programmes auxquels leurs enfants ont accès.»

Les projets annoncés hier concernent cinq écoles primaires, dont trois écoles internationales, une école sports-études et une école de musique; au niveau secondaire, on planifie la mise sur pied d'une école spécialisée dans le multimédia. Il existe pour l'instant dix écoles à vocation particulière à la CSDM (l'ancienne Commission des écoles catholiques de Montréal); 32 autres, dites à «volet particulier», consacrent une partie de leur ressources à des programmes qui peuvent aller de la concentration

dans une discipline comme la musique ou l'art dramatique à l'immersion linguistique, en passant par l'enseignement «enrichi» pour les élèves doués.

Cependant, c'est désormais au ministère de l'Éducation que revient le droit d'approuver la création de telles écoles, qui peuvent sélectionner leurs élèves. «Je ne vois pas comment le ministère pourra s'opposer à des projets comme les nôtres, quand ils auront été approuvés par les responsables pédagogiques dans les écoles, les comités de parents et les conseils des commissaires, dit cependant M. Pallascio. Ce sont des projets qui ne demandent pas d'investissements considérables et qui profitent aux écoles en générant de nouvelles demandes. De telles décisions reviennent aux parents, et non au ministère.» La coalition RSC tenait d'ailleurs sa conférence à l'école Le Plateau, une école primaire ouverte il y a 25 ans et axée sur la formation musicale. «Si on avait attendu le ministère de l'Éducation à l'époque, une telle école n'aurait jamais vu le jour», a dit M. Pallascio.

Au Mouvement pour une école mo-

derne et ouverte (MEMO), qui représente l'opposition, on accueille cependant ces projets avec scepticisme. «Ils peuvent dire ce qu'ils veulent, c'est un pouvoir qui revient maintenant au ministère, dit Diane De Courcy, présidente du MEMO. Selon moi, ils font de fausses promesses. Et de toute façon, on devrait d'abord s'occuper des écoles particulières déjà existantes avant d'en créer de nouvelles. Certaines d'entre elles manquent d'espace et de ressources. On ne doit pas oublier non plus qu'il y a en tout 192 écoles à la CECM dont on doit se préoccuper. Pas seulement six!»

Le MEMO tenait par ailleurs, hier, une conférence de presse pour dénoncer la piètre performance du RSC face au problème de la violence dans les écoles. Selon un reportage dans le quotidien *La Presse*, samedi dernier, le nombre de cas d'agression par les élèves contre les professeurs atteint des proportions alarmantes. Le MEMO compte attaquer de nouveau le RSC aujourd'hui, en faisant la liste des «promesses non tenues» de ses adversaires.

Quatre autres conseillers rejoignent Duchesneau

KATHLEEN LÉVESQUE
LE DEVOIR

Le Parti Nouveau Montréal n'a vraisemblablement de nouveau que le nom. Les quatre premières recrues du parti de Jacques Duchesneau sont quatre conseillers municipaux qui ont changé de cap plusieurs fois au cours des dernières années, embarquant sur le bateau le plus sûr pour les mener à bon port.

Cette fois, les Germain Prigent, Marie Lebeau, Pierre Gagnier et Jack Chadirdjian ont choisi Parti Nouveau Montréal pour briguer les suffrages lors du scrutin du 1^{er} novembre prochain. «Il ne faut surtout pas rejeter l'expérience», a soutenu hier Jacques Duchesneau.

Le conseiller de Saint-Henri, Germain Prigent, a surtout marqué la vie municipale montréalaise par sa longévité politique. L'automne dernier, il a célébré ses vingt ans au conseil municipal. Il a d'abord été élu sous la bannière du Parti civique de Jean Drapeau. Par la suite, il a siégé comme indépendant puis s'est joint à l'équipe de Pierre Bourque, Vision Montréal. L'été dernier, il a claqué la porte de Vision Montréal.

Marie Lebeau représente le district de Pointe-aux-Trembles. En trois ans et demi au conseil municipal, elle n'a pris la parole qu'une fois, pour quitter Vision Montréal il y a près d'un an. En conférence de presse hier, elle a soutenu avoir maintenant trouvé son équipe.

Pierre Gagnier a récemment mis sur pied un nouveau parti politique, Action municipale Montréal, qu'il s'aborde au profit de M. Duchesneau. M. Gagnier est également un ex-Parti civique, ex-Parti municipal montréalais, ex-Vision Montréal et ex-indépendant.

Quant à Jack Chadirdjian, qui s'est joint vendredi dernier à Parti Nouveau Montréal, il a été élu au Parti civique mais a été élu en 1994 sous la bannière de Vision Montréal, qu'il a soutenu jusqu'à la semaine dernière.

Jacques Duchesneau a salué ces «gens de conviction» «enracinés dans leur quartier».

Parti Nouveau Montréal envisage de s'approprier le titre d'opposition officielle puisque le nombre de conseillers pourrait déloger le RCM. Une rencontre est prévue vendredi pour discuter de la pertinence d'agir ainsi dès l'assemblée du conseil municipal de lundi prochain.

M. Duchesneau a profité de l'annonce des nouveaux venus pour lancer quelques flèches à l'endroit de ses adversaires. Il a d'abord ridiculisé le projet à long terme de Jean Doré d'éliminer l'autoroute Bonaventure pour donner accès aux berges comme il l'a fait avec la réfection complète du Vieux-Port.

M. Duchesneau a également dénoncé la vente de l'Hippodrome de Montréal, où «on n'en a pas pour notre argent». Ce dossier explosif a fait perdre la majorité des voix au conseil municipal à l'administration du maire Pierre Bourque.

Partage des écoles

Des différends qui restent en suspens

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

L'école secondaire Saint-Germain de Saint-Laurent, une des rares de la commission scolaire Sainte-Croix à être située dans un milieu défavorisé, est pleine à craquer avec ses 487 élèves. «C'est tellement en mauvais état que je ne peux même pas dépenser l'argent que je reçois en tant qu'école défavorisée», résume le directeur, Paul Samelard.

Non loin de là, l'école secondaire Father McDonald, immense, moderne, dotée d'un beau grand gymnase, accueille 197 élèves anglophones. Personne n'a vraiment été surpris lorsque la nouvelle commission scolaire anglophone a refusé de laisser cette école à la nouvelle commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Mais le conseil provisoire francophone a jugé la situation suffisamment sérieuse pour demander à la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, d'intervenir. Il attend la réponse.

Ce n'est pas le seul litige que la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, est appelée à trancher et qu'elle ne tranche pas. D'autres différends sur la rive sud ont également été portés à l'attention de Mme Marois, qui n'a toujours pas tranché. «Nous sommes pas mal frustrés», a résumé hier le directeur général de la commission scolaire Taillon, Jacques Bergeron, qui attend de connaître le sort de l'école Prévile, tout comme son homologue de la commission scolaire Southshore, qui la revendique également.

Cette question de partage des bâtiments a été soulevée aussi par le parti d'opposition à la Commission scolaire de Montréal, le MEMO, qui a demandé à Mme Marois d'intervenir pour rétablir un meilleur partage des bâtiments scolaires, qui se solde par un déficit de 48 millions pour les populations francophones, sans parler du fait que les écoles des élèves francophones sont pleines à craquer.

Interrogée hier à ce sujet, Mme Marois a indiqué qu'elle n'avait pas l'intention d'intervenir à la CECM.

«Je n'ai pas à juger s'il y a iniquité. Ce sont des gens responsables qui négocient les uns avec les autres. Si dans un an ou deux ans ou trois ans on constatait un déséquilibre, on pourrait toujours intervenir s'il y avait lieu de corriger les choses», a-t-elle déclaré. Le plus ironique dans cette situation, c'est que l'entente jugée inacceptable par le MEMO, proposée par le président de la CECM, Michel Pallascio, est jugée inacceptable par le président du conseil provisoire de la nouvelle commission scolaire anglophone, George Vathilakis. Ce qui veut dire que Mme Marois pourrait bien, en fin de compte, avoir à trancher s'il n'y a pas d'entente.

Mme Marois a par ailleurs annoncé hier qu'elle avait débloqué des fonds de 18,4 millions pour la restauration des écoles montréalaises les plus mal en point de la CECM et de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal. Cette somme s'ajoute à un montant de 6,6 millions déjà versé pour les autres commissions scolaires de l'île de Montréal. Les nouveaux 18 millions permettront de restaurer 56 écoles.

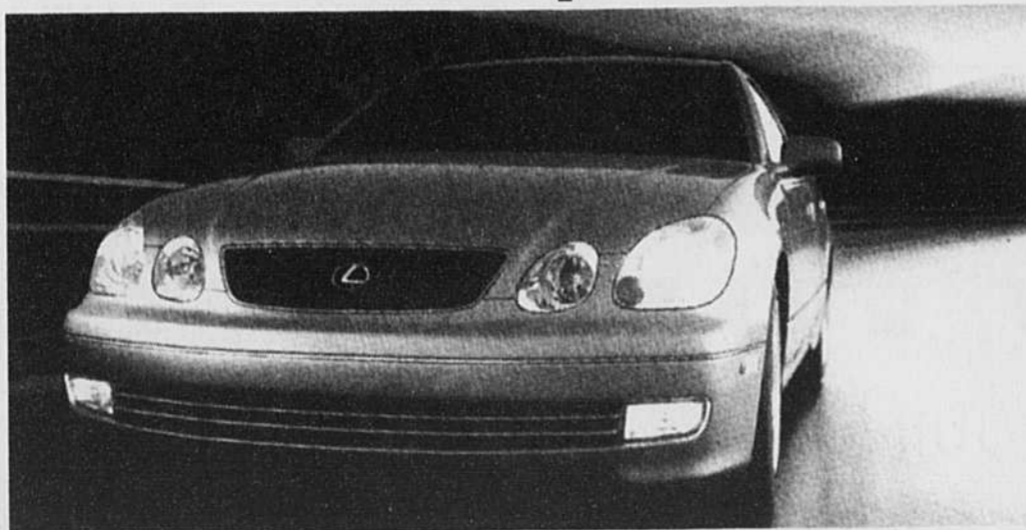
La fête se prépare



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

C'ÉTAIT hier le dévoilement des préparatifs en vue des festivités de la Fête nationale. Le Mouvement national des Québécois et Québécoises, qui reçoit depuis 1984 le mandat de l'organisation des événements de la Saint-Jean, a accepté plus de 700 projets qui se réaliseront à travers la province. La comédienne Sophie Faucher, porte-parole de la Fête nationale 1998, entreprendra d'ailleurs avec la présidente du MNQ, Monique Vézina, une tournée qui les mènera dans toutes les régions du Québec.

Notre seul compromis... c'est le prix!



La toute nouvelle GS 300 '98 **688\$**/mois
location 48 mois
Transport et préparation inclus 0\$ comptant disponible

Intérieur des plus luxueux, une technologie des plus avancées, moteur 6 cyl. de 225 chevaux, dispositif de contrôle du dérapage et beaucoup plus.

La toute nouvelle GS 400 '98 **888\$**/mois
location 48 mois
Transport et préparation inclus 0\$ comptant disponible

Intérieur des plus luxueux, une technologie des plus avancées, moteur v8 de 300 chevaux, transmission automatique à 5 rapports à commande électronique intelligente et beaucoup plus.

PRENEZ AVANTAGE DES PRIVILÈGES OFFERTS PAR SPINELLI LEXUS
Prime Fidélité • Lavage à la main
Service de chauffeur et prêt d'un véhicule de courtoisie lors de votre service.

*Acompte ou échange équivalent de 9 900\$ pour la GS 300 et la GS 400. Limite de 72 000km, frais de 0.15\$ du km excédentaire.
Valeur résiduelle garantie de 28 824\$ pour la GS 300 et 31 974\$ pour la GS 400. Taxes en sus.

SPINELLI
LEXUS



561, boul. St. Joseph
Lachine
634-7171
1(800)352-6111

www.spinelliauto.com

Invitation

AUX PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE MATHÉMATIQUES DU SECONDAIRE

SECOND CYCLE

416-436-514-536

au lancement de la

collection
MATHOPHILIE

publiée par

Louise Lafortune, Ph. D.

Venez rencontrer la directrice, les auteurs et les collaborateurs

le mercredi 20 mai 1998
pour un 5 à 7

au

**Pub Sainte-Élisabeth
1412, rue Sainte-Élisabeth
Montréal, Québec**

POUR TOUT RENSEIGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE, COMMUNIQUEZ AVEC NOUS.



GUÉRIN Montréal
Toronto

4501, rue Drolet

Montréal (Québec) H2T 2G2 Canada

Téléphone: (514) 842-3481

Télocopieur: (514) 842-4923

Adresse Internet: <http://www.guerin-editeur.qc.ca>

Courrier électronique: francel@guerin-editeur.qc.ca

• LES ACTUALITÉS •

Pour aider les écoles pauvres, l'argent ne suffit pas

Donner de l'argent aux écoles de milieux défavorisés est un geste indispensable mais insuffisant. Car il faut beaucoup plus que des sous pour permettre aux enfants qui ont la vie difficile d'avoir les mêmes chances de réussite que les enfants plus favorisés.

PAULE DES RIVIÈRES
LE DEVOIR

Salma a cinq ans. À sa première journée de maternelle, cette année, elle avait mis sa plus belle robe et est arrivée à l'école Bedford du quartier Côte-des-Neiges toute souriante. A cette école, les maternelles à temps plein existent depuis plusieurs années, comme dans une centaine d'autres écoles montréalaises situées en milieu défavorisé. La mère de Salma parle arabe et ne maîtrise ni l'anglais ni le français. La communication n'est pas toujours facile mais la directrice de l'école, Anne-Marie Lefebvre, prend tous les moyens pour instaurer un dialogue avec eux. Et ça marche. «Sinon, disait-elle hier devant quelque 80 directeurs d'école et la ministre de l'Éducation, Pauline Marois, l'école peut devenir menaçante pour les parents.»

Les parents de cette école peuvent y suivre des cours d'anglais ou de français, ainsi que des ateliers dans leur langue (même s'il est difficile de «couvrir» l'ensemble des 55 langues des parents!) sur la prévention de la violence et une foule d'autres sujets.

Dans cette école et plusieurs autres, les maternelles à temps plein et les maternelles demi-temps pour les quatre ans sont des mesures qui ont beaucoup de succès, parce qu'elles permettent aux enfants, après leur première année, d'obtenir des résultats en français et en mathématiques comparables à ceux de milieux plus favorisés. Bref, de réussir leur départ scolaire.

Mais les mesures et les millions du gouvernement ne sont pas une garantie de succès dans les écoles plus pauvres, qui font l'objet d'une attention spéciale.

Hier, les directeurs d'école recevant des subventions spéciales (totalisant 10 millions) pour favoriser la réussite scolaire étaient réunis à l'initiative du Conseil scolaire de Montréal, dont le président, Jacques Mongeau, a rappelé que «l'égalité des chances passe par l'inégalité des ressources». Le but de l'exercice? Redonner du courage et de l'inspiration aux écoles qui en arrachent, peu importe l'argent qui leur tombe dessus. Une bonne mesure mal appliquée ne changera ni le monde ni les performances scolaires des enfants...

Maternelle: tout dépend du contenu

Ainsi en est-il des maternelles quatre ans demi-temps et des maternelles cinq ans à temps plein auxquelles ont accès les enfants défavorisés depuis plus longtemps que les autres. Or, comme l'a rappelé hier Richard Tremblay, auteur d'une étude importante sur le sujet, tout dépend de ce à quoi le temps passé en maternelle est occupé. Le seul fait d'être à l'école ne suffit pas.

«La maternelle à temps plein peut être un outil puissant si on réussit à implanter les programmes qui conviennent», a pour sa part rappelé M. Tremblay hier en ajoutant qu'il est impérieux de mieux évaluer les enfants à leur entrée à la maternelle, de manière à mieux mesurer les progrès accomplis.

Les maternelles temps plein et demi-temps constituent la mesure la plus spectaculaire mise en place dans les milieux défavorisés, mais le ministère de l'Éducation avait également invité les directions d'école à choisir parmi une dizaine d'autres mesures. Au chapitre de celles qui furent populaires, mentionnons l'argent versé pour chaque élève qui aurait dû reprendre son année mais qui a pu être soutenu de manière à «monter» de niveau avec ses petits camarades, question d'éviter un sentiment d'échec beaucoup trop précoce. Beaucoup de directions d'école en ont profité aussi pour embaucher du personnel d'appoint, des spécialistes perdus dans la vague des compressions.

Parmi les mesures plus controversées, signalons l'embauche d'agents de liaison pour rapprocher la communauté de l'école. Des conditions étaient attachées à cette mesure, notamment le fait que les agents devaient être inscrits à un programme de sécurité du revenu et suivre un cours de formation au cégep.

Hier, lorsqu'elle s'est adressée aux participants réunis aux bureaux du Conseil scolaire, Mme Marois a indiqué qu'il conviendrait d'alléger la structure administrative entourant les mesures et d'en recentrer d'autres sur le projet école.

Au bureau du ministère de l'Éducation, les responsables de ce dossier ne cachent pas qu'il faudrait mettre en place de meilleurs mécanismes d'évaluation des mesures. Et au Conseil scolaire de l'île de Montréal, qui gère, lui, sept millions de dollars d'aide aux mêmes écoles, certains chuchotent que les écoles prennent le pli de la facilité, car elles n'ont pas à rendre des comptes lorsqu'elles utilisent l'argent du ministère de l'Éducation.

Commission parlementaire de l'économie et du travail

L'affaire du moteur-roue sera tirée au clair

- Des administrateurs devront venir s'expliquer sur l'abandon du projet initial
- Les parlementaires souhaitent que l'inventeur Couture vérifie la valeur des brevets

La décision prise par Hydro-Québec en 1995 de ramener le projet de groupe propulseur d'une éventuelle voiture électrique à celui, plus étroit, de moteur-roue demeure encore incompréhensible à plusieurs points de vue aux actionnaires-contribuables. Des parlementaires québécois ont décidé d'utiliser les pouvoirs rattachés à leurs sièges de députés — plutôt que de les dévisser! — pour tirer au clair cette affaire, quitte à assigner les responsables de ces décisions par subpoena!

LOUIS-GILLES FRANCŒUR
LE DEVOIR

Après avoir entendu à huis clos pendant deux jours le D^r Pierre Couture, l'inventeur du groupe de propulsion électrique qui devait animer une voiture électrique hybride, la Commission parlementaire de l'économie et du travail a proposé hier à l'unanimité au ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette, de confier à ce chercheur de renom de vérifier si le projet est suffisamment protégé par les brevets en instance ou déjà obtenus par Hydro-Québec.

M. Couture a démissionné à la fin de l'été 1995 après qu'Hydro-Québec eut scindé le projet sous le prétexte que la société d'État n'était pas la mieux placée pour développer et commercialiser une automobile.

Dans une lettre au ministre des Ressources naturelles, Guy Chevrette, qui semble résumer l'argumentaire présenté à huis clos aux parlementaires de la commission, le D^r Couture s'inscrit en faux contre cette façon de présenter son projet, qui avait, à son avis, une portée beaucoup plus vaste qu'une simple voiture. La décision d'Hydro-Québec de le scinder, écrit son inventeur, était «incohérente», d'autant plus que les résultats obtenus étaient supérieurs à tout ce qu'on dit à son sujet, souvent de façon fort imprudente, ajouta-t-il, compte tenu de la précarité des protections juridiques en place.

Le président de la commission parlementaire, le député libéral Christos Sirros, et son vice-président, le député péquiste de Marguerite-d'Youville, François Beaulne, ont affirmé hier que le D^r Couture, en tant qu'inventeur, est le mieux placé pour «dresser le bilan des brevets qui existent pour assurer la protection» du projet.

Notant d'importantes différences entre la déposition du D^r Couture — sous serment — et les déclarations du directeur général d'Hydro-Québec, Yves Filion, lors des travaux sur le Plan stratégique d'Hydro-Québec, les députés ont décidé de citer à comparaître devant eux, volontairement ou par subpoena, outre M. Filion, Jacques Germain, ex-administrateur du projet; Daniel Perlestein, un autre administrateur qui a été en contact régulier avec les manufacturiers américains; Armand Couture, ex-p.-d.g. d'Hydro et membre actuel du conseil d'HQ Capitech (nouvelle mouture de Nouvelle); Yvon Martineau, ancien président du conseil d'administration d'Hydro, et Sylvie Archambault, une ingénieure à qui la direction de M4 a confié la direction du projet en succession de Jacques Germain.

Remettre le projet sur ses rails

Les parlementaires ont été unanimes à dire qu'il n'est peut-être pas trop tard pour remettre le projet sur les rails, si l'on peut dire, si les brevets — qu'Hydro a refusé de leur remettre — sont suffisamment solides. Christos Sirros,

Les révélations de Maclean's

Le harcèlement sexuel est un sérieux problème dans l'armée, dit Baril

JOCELYN COULON
LE DEVOIR

Les Forces armées canadiennes font face à un sérieux problème de harcèlement sexuel envers les femmes, a avoué hier le chef d'état-major, le général Maurice Baril, qui a promis de tout mettre en œuvre pour y remédier.

Au cours d'une conférence de presse convoquée de toute urgence, le général Baril réagissait à un reportage publié lundi dans le magazine Maclean's et qui décrit les «viols, les sévices sexuels et le harcèlement sexuel» que 27 femmes ont subis lors de leur passage au sein des Forces armées.

«Je dois l'admettre, car cela est arrivé», a déclaré le chef d'état-major lorsqu'un journaliste lui a demandé s'il reconnaissait l'existence de viols et de harcèlement sexuel dans les Forces armées. «Des enquêtes ont été menées, des procédures judiciaires ont été ouvertes, donc, oui, des choses comme cela» arrivent, a-t-il dit, ajoutant qu'«une grande organisation de 90 000 personnes, plus les 60 000 membres du corps des cadets», n'est pas exempte de tout reproche.

Le général Baril a souligné qu'«il n'avait plus de patience envers ceux qui refusaient l'intégration des femmes» dans les Forces armées et il les a invités à quitter l'institution militaire le plus rapidement possible.

Le magazine Maclean's relate les témoignages de 13 femmes victimes d'agressions. L'une d'elles, qui était âgée de 18 ans au moment de l'agression, a été conduite dans une pièce gardée par des soldats pendant une fête pour être violée. Ses appels à l'aide sont demeurés sans réponse.

Les témoignages montrent également que, souvent, ce sont les victimes et non les agresseurs qui font l'objet de punitions.

Selon le magazine, «ces cas révèlent une culture, particulièrement dans la marine et les unités opérationnelles [armée de terre], de promiscuité sans limite assortie de harcèlement, de beuveries conçues comme un mode de vie et pour laquelle les femmes ne sont pas beaucoup plus qu'un gibier pour prédateurs sexuels.»

Le général Baril a affirmé que les révélations de l'hebdomadaire le préoccupaient puisque sa fille de 18 ans est membre du corps des cadets. «Comme père, cela m'inquiète, a-t-il dit. Cette situation devrait d'ailleurs inquiéter tous les parents» qui voient leurs enfants entrer dans les Forces armées.

Le chef d'état-major a appelé «tous ceux qui, dans les Forces armées, estiment qu'ils ont été victimes de harcèlement sexuel» à rapporter ces incidents. «Nous voulons en entendre parler le plus rapidement possible pour que nous puissions prendre les mesures nécessaires», a affirmé l'officier supérieur.

Le général a souligné que l'institution militaire mettait tout en œuvre pour remédier à cet état de choses. Ainsi, les victimes peuvent s'adresser à leurs supérieurs hiérarchiques, aux aumôniers des unités, aux services médicaux des Forces armées ou au Service national d'enquête pour obtenir de l'aide. Et si les militaires ne font pas confiance en leur chaîne de commandement, le général a suggéré qu'ils s'adressent directement à lui.

Mais les Forces armées ne peuvent pas tout contrôler, a admis le général. «Je ne peux changer les mentalités de 90 000 personnes, a-t-il dit. Je ne peux ordonner ce genre de changement. Mais tout sera entrepris pour que nos membres ne soient menacés ou subissent un chantage quelconque.»

Pour sa part, le ministre de la Défense nationale, Art Eggleton, a déclaré que le problème de harcèlement sexuel au sein des Forces armées était plus répandu que dans le reste de la société.

«Je n'ai aucune donnée statistique qui indiquerait que le problème soit plus grave dans les Forces [armées] canadiennes que dans la société toute entière», a déclaré M. Eggleton, en promettant toutefois d'examiner de près les résultats de l'enquête journalistique.

Cette affaire arrive à un bien mauvais moment pour les Forces armées, qui ont lancé il y a quelques semaines une vaste campagne destinée à recruter massivement des femmes. Les Forces armées comptent présentement 6800 femmes sur un effectif total de 60 000 et espèrent intégrer 250 femmes à des unités de combat.



Le général Maurice Baril

REUTERS

Commission d'enquête sur la SQ

Curieux traitement de la plainte contre Cannavino

ROLLANDE PARENT
PRESSE CANADIENNE

Le traitement de la plainte concernant la conduite du policier Tony Cannavino, de la Sûreté du Québec, l'actuel président de l'Association des policiers provinciaux du Québec (APPQ), a été marqué par une série de chaos et de délais hors du commun.

C'est en tout cas ce qui ressort des explications fournies hier, notamment, par le responsable des enquêtes internes, Jean Thébaud, qui mettait ainsi fin à son témoignage devant la commission Poitras qui enquête sur la Sûreté du Québec. La plainte contre M. Cannavino a été portée par le policier Mario Simard, celui-là même qui avait décidé de révéler qu'il avait été incité au parjure dans le procès fait aux Matticks par les policiers Pierre Duclos et Dany Falard.

Selon M. Simard, quelques jours après la fin du procès de ces policiers pour fabrication de preuves, faux témoignages et entraves à la justice — pour les deux derniers chefs seulement dans le cas de M. Patry —, le policier Cannavino lui aurait dit qu'il n'avait pas fini de se sentir «comme un hostie de rat». M. Simard venait d'apprendre ce 23 avril 1996 qu'il ne pourrait continuer son travail habituel de policier et qu'il devait rentrer chez lui jusqu'à la fin d'une enquête interne à son sujet. Pour mener l'enquête interne au sujet de la plainte concernant M. Cannavino, le responsable des enquêtes internes, Jean Thébaud, a mandaté le capitaine Lucien Bourque, du bureau de la SQ à Québec, là où l'incident se serait déroulé. L'enquêteur n'a rencontré le plaignant Simard que le 21 juin 1996 et Tony Cannavino que le 3 juillet. C'est d'ailleurs ce même jour que l'enquêteur Bourque a soumis le dossier à un procureur de la Couronne pour savoir s'il y avait matière à porter des accusations pour entrave ou menace.

L'examen des documents remis à la commission ne permet pas d'établir les informations et les documents présentés par le policier Bourque à ce procureur de la Couronne. On sait cependant que la réponse de celui-ci a été négative.

Le rapport d'enquête du policier Bourque n'a été complété que le 10 juillet suivant. M. Thébaud a reconnu hier que cette façon de faire n'était pas très orthodoxe mais a expliqué que M. Bourque avait dû avoir des problèmes à faire dactylographier son rapport à Québec, lui qui relevait du bureau de Montréal. Le plaignant Simard n'a été avisé de la décision du procureur de la Couronne prise le 14 novembre 1996 que le 10 avril 1997. M. Thébaud s'explique mal encore aujourd'hui comment cela a pu se produire.

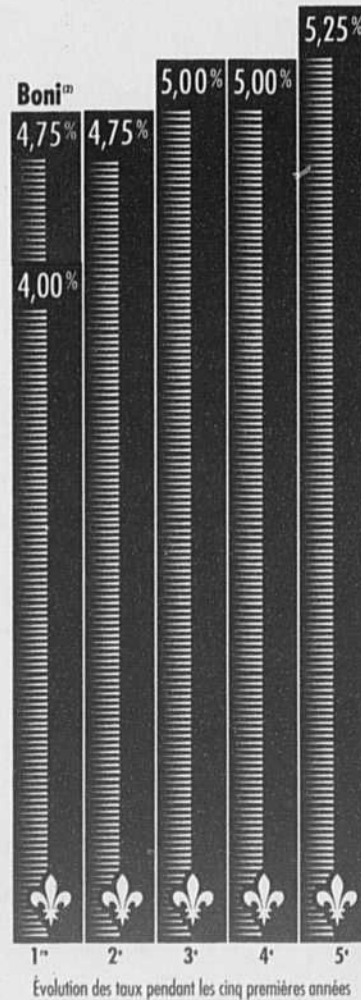
LES OBLIGATIONS D'ÉPARGNE DU QUÉBEC

EN VENTE JUSQU'AU 1^{ER} JUIN 1998⁽¹⁾

Avec des taux minimums garantis jusqu'en 2003!

1 8 0 0 4 6 3 - 5 2 2 9

(1) Le ministre des Finances se réserve le droit de mettre fin à la vente en tout temps. ⁽²⁾ Boni d'intérêt versé le 1^{er} juin 1999 sur les Obligations d'épargne du Québec de l'émission E-98 détenues tout au long de la première année. Le boni s'appliquera également à les OÉQ-98 sont réinvesties au cours de la première année dans un autre produit à terme admissible offert par Placements Québec. L'intérêt sera alors calculé du 1^{er} juin 1998 jusqu'à la date du réinvestissement.



BONI D'INTÉRÊT DE

0,75%

À LA FIN DE LA PREMIÈRE ANNÉE

PLACEMENTS QUÉBEC

Notre intérêt à tous
www.placementsqc.gouv.qc.ca

Québec

• LES ACTUALITÉS •

Faut-il créer la région «Rive-Sud» ?

Des élus d'une quarantaine de municipalités réfléchissent à cette question au cours d'une réunion de deux jours

BRIAN MYLES
LE DEVOIR

Des élus locaux se lanceront dans un vaste débat identitaire, demain et vendredi, de l'autre côté du pont Jacques-Cartier. La source de toutes leurs interrogations? La Rive-Sud.

Ces élus, en provenance d'une quarantaine de municipalités, tenteront d'en arriver à un consensus sur la création d'une 17^e région administrative au Québec, la Rive-Sud. À l'heure actuelle, les villes érigées sur la berge sud du fleuve Saint-Laurent font partie de la région administrative de la Montérégie, un vaste territoire de 11 000 km² habité par plus d'un million de personnes. Officiellement, la Rive-Sud n'existe pas, ce qui indispose certains élus.

Les 39 villes faisant partie des MRC Lajemmerais, Roussillon, Champlain et Vallée-du-Richelieu sont conviées à réfléchir sur leur avenir dans le cadre d'un colloque de deux jours. «Le but de cette rencontre, c'est de se dire: Est-ce qu'on continue à travailler ensemble pour arriver à créer une région administrative autonome, fonctionnelle?», explique Jean Robert, maire de Varennes et membre du comité organisateur.

Selon M. Robert, les villes de la première couronne au sud de Montréal exerceraient une plus grande in-

fluence sur la scène politique métropolitaine si elles étaient regroupées au sein d'une région administrative distincte. Une fois région administrative, la Rive-Sud pourrait devenir un interlocuteur pertinent dans les discussions sur l'avenir de la région, au même titre que Montréal, sa ban-

lieue, Laval et la couronne Nord.

Histoire de «réchauffer la salle», la Ville de Longueuil a dévoilé hier les résultats d'un sondage réalisé auprès de la population des MRC Lajemmerais, Roussillon, Champlain et Vallée-du-Richelieu. Cette étude de Pelletier Société Marketing indique que près

de huit résidents de la Rive-Sud sur 10 ignorent le nom de leur région administrative d'origine, la Montérégie. En outre, sept répondants sur 10 s'identifient à la Rive-Sud comme région d'appartenance. Les intérêts de la Rive-Sud seraient mieux servis si celle-ci devenait une région administrative

distincte, estiment par ailleurs 57 % des personnes interrogées.

Au total, 403 adultes ont accepté de participer à ce sondage, dont la marge d'erreur maximale est de 5 %, 19 fois sur 20.

La ministre Pauline Marois, responsable de la région de la Montérégie, s'adressera aux élus locaux lors de la séance d'ouverture du colloque, demain soir, tandis que son homologue des Régions, Guy Chevrette, est attendu vendredi en fin de journée. Le reste des débats sera une affaire d'élus locaux, de professeurs, de journalistes et de gens d'affaires.

EN BREF

Aide à la rénovation en milieu rural

Québec (PC) — Un plan d'aide de 50 millions en cinq ans pour la rénovation domiciliaire en milieu rural a été annoncé hier par le ministre de l'Habitat, Rémy Trudel.

Les ménages à revenus modestes pourront toucher une subvention couvrant jusqu'à 90 % des coûts admissibles de leurs réparations ou rénovations, jusqu'à un maximum de 6500 \$.

Les habitants de toutes les municipalités de 5000 habitants et moins sont admissibles s'ils se qualifient par leurs revenus, de même que ceux des municipalités comptant plus de 5000 habitants mais uniquement dans les secteurs non desservis par un réseau d'aqueduc. Les travaux effectués doivent être d'au moins 2000 \$ et être effectués par un entrepreneur qualifié.

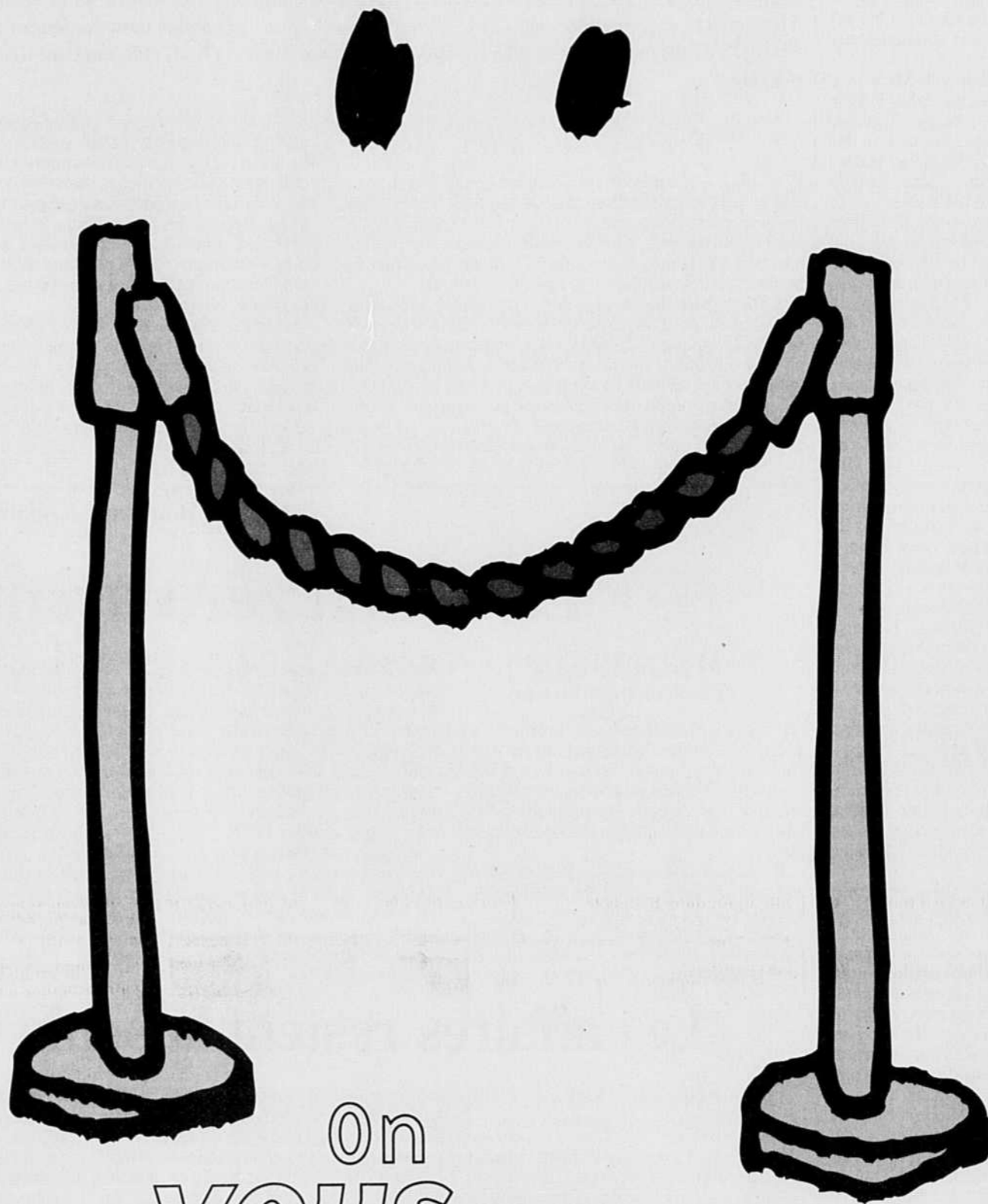
M. Trudel évalue que ce programme devrait permettre la rénovation par année d'au moins 1600 logements détériorés. Les dépliants concernant ce programme seront disponibles sous peu dans les Municipalités régionales de comté (MRC) et dans les bureaux de Communications Québec.

L'acquiescement de scrutateurs est porté en appel

Québec (PC) — Le Directeur des élections porte en appel l'acquiescement prononcé à deux reprises de deux scrutateurs accusés de fraude lors du référendum d'octobre 1995. Dans une requête qu'il vient de déposer devant la Cour d'appel, le Directeur des élections François Casgrain demande la permission d'en appeler des décisions rendues précédemment par la Cour du Québec et par la Cour supérieure. Ces deux tribunaux avaient tour à tour acquitté les scrutateurs Janie Fortin et Mathieu Lefebvre de l'accusation de fraude qui avait été portée contre eux. Le 30 octobre 1995, ces deux jeunes scrutateurs, qui agissaient dans la circonscription de Chomedey (ouest de Laval), avaient jugé nuls et rejeté un certain nombre de bulletins de vote, estimant que la marque utilisée par les électeurs sur leur bulletin de vote était incorrecte. À la suite du scrutin, le Directeur des élections avait porté plainte contre ces deux scrutateurs et 27 autres, estimant qu'ils avaient rejeté un nombre trop élevé de bulletins de vote et avaient agi en conséquence «de façon manifestement déraisonnable». L'accusation n'a pas été retenue tant par les juges de la Cour du Québec que par ceux de la Cour supérieure. Ces juges ont noté que les scrutateurs, tous deux très jeunes, en étaient à leur première expérience électorale et n'avaient pas agi avec malice.

Explosion à Anjou

(PC) — Une explosion de forte intensité dans une usine du parc industriel d'Anjou, au nord-est de l'île de Montréal, a fait au moins 15 blessés hier. Selon le constable Jean-Bruno Latour, du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, 13 personnes ont été transportées à l'hôpital. Quelques-unes d'entre elles auraient été grièvement brûlées. L'explosion s'est produite dans un édifice abritant l'entreprise 3R Environnement. Huit autres usines situées à proximité ont été endommagées lors de la déflagration et par les flammes. Elles ont d'ailleurs été évacuées par mesure de précaution. Un immense panache de fumée était visible à des kilomètres à la ronde. Une femme qui travaillait dans un immeuble avoisinant a été surprise par la violence de l'explosion.



On
vous
offre!
la tournée!

Dimanche 24 mai 1998



La Journée des musées montréalais
American Express

Portes ouvertes dans 26 musées et circuits d'autobus gratuits
vers la plupart des musées participants

À partir de vos préférences, bâtissez-vous un programme selon les quatre circuits offerts. Dès 9 h montez à bord d'une des navettes gratuites de la STCUM à l'un des trois points de départ : le Centre Infotouriste au Carré Dorchester; le Musée Stewart et le Musée d'art de St-Laurent. Les correspondances d'un circuit à l'autre seront possibles uniquement au Centre Infotouriste, et ce, jusqu'à 17 h.

Renseignements : InfoArts Bell 790-ARTS

La Journée des musées montréalais American Express et la Semaine des musées québécois s'inscrivent dans le cadre des manifestations du 18 mai, Journée internationale des musées, décrétée par l'UNESCO.



LE DEVOIR

La Presse

clearNET



LE DEVOIR

POLITIQUE

PQ: voici venir la relève

Maxime Barakat et quelques autres sont prêts à se lancer

PIERRE O'NEILL
LE DEVOIR

La relève du Parti québécois commence à se manifester en vue des prochaines élections, une amorce de renouvellement de personnel politique qu'illustrent les velléités de candidature de Maxime Barakat et de quelques autres jeunes péquistes.

Le président du groupement régional de Ville-Marie s'est impliqué dans tous les débats qui ont secoué la vie interne du parti, ces dernières années, et il s'est bâti une réputation de franc-tireur. Aujourd'hui, il est perçu comme l'un des plus efficaces ténors du courant le plus authentiquement social-démocrate du parti, ce qu'était Bruno Viens avant de démissionner de la présidence de Montréal-Centre.

Un rêve l'habite depuis son jeune âge, celui de se faire élire député à l'Assemblée nationale. Voilà que se présente l'occasion de le réaliser, une chance qu'il ne veut pas rater. Le député péquiste de Crémazie, Jean Campeau, ne sollicitera pas de renouvellement de mandat et son intention de démissionner est le secret le moins bien gardé du comté.

L'embaras, c'est que M. Campeau tarde à l'annoncer publiquement, ce qui indispose tous les aspirants à sa succession, notamment Maxime Barakat. «J'attends toujours la décision de M. Campeau. Les députés qui n'ont pas l'intention de se représenter devraient se brancher. Je suis intéressé. Je suis prêt à commencer le porte-à-porte. M. Campeau est au courant. J'attends le feu vert.»

Le rajeunissement de l'équipe ministérielle et le renouvellement du personnel politique figurent au premier rang des préoccupations de Maxime Barakat. A son avis, la direction du parti devrait encourager les plus vieux députés à céder leur place. «Il faut donner la chance à des jeunes, aux jeunes qui vont bâtir le Québec de demain.» Le président de Montréal-Ville-Marie connaît plusieurs jeunes péquistes désireux d'être candidats aux élections. Le président du Comité national des jeunes, Frédéric Dubé, a remporté l'investiture du comté de Saint-François. L'ancien président du Comité des jeunes, Eric Bédard, qui reliait Bourget, devra se trouver un autre comté puisque le D^r Camille Laurin souhaite solliciter un nouveau mandat. Martine Ouellet, membre de l'exécutif national, songe à contester la candidature de la députée Cécile Vermette dans Marie-Victorin. Dans le comté de Vachon, Suzanne Lachance a déjà commencé sa cabale pour tenter de déloger le député David Payne. Un affrontement qui s'annonce costaud, compte tenu des appuis acquis à Mme Lachance au sein même de l'exécutif du comté.

A l'occasion de réunions du conseil national et du bureau national, les interventions de Maxime Barakat ont souvent indisposé ses aînés du gouvernement, du caucus parlementaire et du parti. Objecteur de conscience, il maîtrise bien la technique du franc-parler. Dans une certaine mesure, le cheminement qui a guidé sa jeune vie peut expliquer ses audaces. Originaire du Maroc, il a d'abord complété ses études de médecine avant d'acquiescer un doctorat en pharmacologie. Son esprit contestataire, il l'a hérité surtout de son père, qui fut un fervent militant syndicaliste. A l'université, il est lui-même devenu un leader étudiant.

Il n'est donc pas étonnant d'entendre Maxime Barakat préconiser l'abolition de la ligne de parti. Que ce soit à l'Assemblée nationale ou dans les instances du parti, il croit que les dirigeants péquistes devraient encourager l'expression de la dissidence. «Un député devrait avoir le courage de dire: je ne suis pas d'accord avec la ligne gouvernementale.»

A l'analyse des propos de Maxime Barakat, on peut conclure que s'il parvient à se faire élire, il ne sera pas un député comme les autres. Il voit plein de choses à changer au sein de ce gouvernement, comme dans le parti. Il lui paraît évident que les ministres doivent se libérer de leur bureau, descendre dans la rue et se rapprocher de la population. «Il y a beaucoup de choses qui doivent changer dans mon parti, qui doit être représentatif de toutes les couches de la société. Il faut éliminer ce décalage entre le discours et la pratique.»

Commission parlementaire sur la réforme de l'aide sociale

Harel se montre inflexible

La ministre a rejeté les principales demandes des représentants des assistés sociaux

À l'ouverture des travaux de la commission parlementaire qui étudie le projet de loi 186 sur la réforme de l'aide sociale, hier, les représentants des assistés sociaux ont essuyé un rejet de leurs demandes par la ministre Louise Harel. Pas question, a tranché la ministre de la Sécurité du revenu, d'accepter le «barème plancher» et le moratoire sur le parcours obligé pour les jeunes assistés de 18 à 24 ans. Ces derniers coûtent plus de 400 millions par année à l'État, et la ministre tient mordicus à sa réforme.

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — La ministre de l'Emploi, Louise Harel, rejette les principales demandes formulées hier par des représentants des assistés sociaux. Ces derniers réclamaient un «barème plancher» et un moratoire sur l'obligation faite aux jeunes assistés de 18 à 24 ans d'accepter un parcours de réinsertion sur le marché du travail.

À l'ouverture des travaux de la commission parlementaire, qui étudie le projet de loi 186 sur la réforme de l'aide sociale, la ministre Louise Harel a rejeté les deux principales propositions qui lui ont été faites, estimant notamment que leur coût était trop élevé.

Le front commun des assistés sociaux a formulé essentiellement deux requêtes majeures: ■ d'une part, qu'on établisse un «barème plancher», soit

un montant minimum en bas duquel le gouvernement ne pourrait plus couper la prestation d'aide sociale;

■ d'autre part, qu'on attende quatre ans avant d'imposer l'obligation pour les jeunes assistés sociaux âgés de 18 à 24 ans de suivre un parcours de réinsertion en emploi.

Sans fixer un montant précis, le Front commun a fait part que le gouvernement lui-même estime à 667 \$ par mois le minimum requis pour satisfaire les besoins mensuels fondamentaux d'une personne seule: logement, nourriture, vêtements, etc.

La prestation d'aide sociale versée actuellement à une personne seule est de 490 \$ par mois, mais cette prestation peut être réduite de 104 \$ par mois si cette personne partage son logement, et sera d'une autre tranche de 150 \$ si la personne refuse le parcours proposé par l'État.

Déjà, dans les rapports d'impôts, le ministère du Revenu accorde une déduction de base de 5900 \$ par année à

chaque contribuable (soit presque 500 \$ par mois) comme base pour satisfaire les besoins essentiels.

Par ailleurs, le Front commun a plaidé que forcer les jeunes à participer à des mesures contraignantes n'est pas la meilleure façon de les aider. Les mesures suivies sur une base volontaire sont plus efficaces, a-t-il fait valoir. Mais la ministre Harel a rétorqué que c'est auprès des jeunes de 18 à 24 ans que l'effort du gouvernement doit porter. En février dernier, on constatait chez les jeunes assistés sociaux de 24 ans qu'ils avaient passé en moyenne 44 des 84 derniers mois sur l'aide sociale, soit la moitié de leur vie d'adulte.

L'obligation de suivre un parcours de réinsertion sous peine d'une pénalité de 150 \$ par mois s'appliquera aux jeunes qui ne travaillent pas, ne vont pas aux études, n'ont pas d'enfants à charge ou de handicaps, a expliqué la ministre. Un jeune à qui on n'offrirait pas de parcours ne sera pas pénalisé.

Mme Harel s'est engagée à ce que le gouvernement fournisse un «parcours» à chacun des jeunes assistés sociaux qui en réclamera un.

En décembre dernier, il y avait 62.900 jeunes de 18 à 24 ans inscrits à l'aide sociale. Un groupe de 1000 jeunes inscrits à l'aide sociale coûte 7,5 millions en fonds publics annuellement. «Cela coûte très cher de les payer à ne rien faire», a conclu la ministre.

Bouchard à Atlanta

Le déficit zéro avant les élections

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Atlanta — La réflexion du premier ministre Lucien Bouchard sur un prochain appel au peuple est très loin d'être complétée et il s'est empressé, hier, d'affirmer que tous les horizons disponibles d'ici à l'échéance de l'automne 1999 demeurent ouverts.

Il s'est même empressé de le faire savoir aux gens d'affaires qui lui ont posé la question au cours de rencontres privées.

«Ce que j'ai mentionné, a-t-il dit, c'est qu'il y a plusieurs hypothèses. J'ai dit qu'il y en [des élections] aurait sûrement. Le prin-

temps de cette année a été repoussé pour les raisons que l'on connaît — l'arrivée en scène du nouveau chef libéral Jean Charest. Il reste l'automne prochain, l'autre printemps et, théoriquement, l'autre automne.» Quand cette question lui est posée, a expliqué M. Bouchard, il en profite surtout pour parler de l'importance d'atteindre le déficit zéro, «vers le mois de mars 1999».

«Ce qu'on fera lorsqu'on y sera arrivé à ce déficit zéro, a-t-il ajouté, ce sont des choses qu'on devra décider nous-mêmes. Il n'y a rien de nouveau là-dedans, tout le monde sait cela. Les élections auront lieu peut-être à l'automne prochain et peut-être à l'automne 1999.»

Si le premier ministre estime que l'atteinte du déficit zéro est un excellent argument électoral, il précise toutefois qu'il n'est pas question pour lui de faire cette annonce à des gens d'affaires américains ou québécois, à huis clos, lors d'une mission économique à l'étranger.

«Mon propos, avec eux, a-t-il affirmé, ce n'était pas de parler de la date des élections. J'ai discuté avec des gens d'affaires de la situation des finances publiques, de création d'emplois, de projets économiques. Par incidence, il y a eu des questions sur les élections et c'est tout.»

M. Bouchard a rappelé qu'il se réserve le seul pouvoir qu'il est le seul à détenir

personnellement, soit celui de déclencher des élections générales au temps opportun. Il a même pris le temps de suggérer aux observateurs d'essayer d'utiliser leur temps à d'autres choses qu'à la spéculation sur un éventuel appel au peuple.

Le prochain référendum sera toujours dans le décor lors des prochaines élections, estime le premier ministre. Il souhaite laisser les libéraux en faire un enjeu électoral à tout prix.

«Les libéraux, a-t-il dit, veulent faire du référendum un enjeu. Nous, on va vouloir se faire juger sur notre bilan de gouvernement, car après tout il s'agira d'en être un.»

Les affaires restent la seule priorité de Bouchard

PIERRE APRIL
PRESSE CANADIENNE

Atlanta — Le premier ministre Lucien Bouchard veut faire des affaires avec les entreprises américaines et ses interlocuteurs sont entièrement d'accord, et cela même s'ils n'hésitent pas à s'informer de la situation politique au Québec, ses référendums et la question linguistique.

Hier, à Atlanta, M. Bouchard a relevé que, contrairement aux gens d'affaires de Boston, qui connaissent davantage la question politique au Québec, on se préoccupe beaucoup moins des débats québécois et qu'on est vite rassuré par des explications franches.

Il a bien sûr constaté que le Massachu-

setts et la Géorgie sont très prospères, que leurs économies sont florissantes, avec des taux de chômage respectifs de 4,4 et 3,1 %, et qu'il faut aller voir comment ils ont réussi ce tour de force. M. Bouchard a cependant rappelé que le Québec part de très loin, au même titre que le Canada. «Le déficit d'emploi au Canada par rapport aux États-Unis est considérable. Ici, ils ont trouvé une façon de procéder et ils sont effectivement les plus compétitifs du monde, et c'est probablement cet aspect qu'il faut examiner», a-t-il ajouté.

Dans sa réflexion sur les avantages et désavantages d'appartenir à une ou à l'autre des deux économies — celle du Canada et du Québec ou celle des États-Unis —, il a indiqué qu'il faut prendre en compte

les nombreux avantages sociaux qui sont naturellement offerts aux Québécois et Canadiens, qui n'ont pas à payer pour les soins de santé et qui jouissent d'une panoplie de services sociaux.

«On a des avantages qui ne sont pas considérés dans les statistiques, a-t-il fait valoir, et qui ne sont pas calculés par les gens dans leur train de vie. Eux, il faut qu'ils paient leur assurance-maladie.»

Hier matin, M. Bouchard a visité le Mémorial Martin Luther King, où il s'est recueilli devant le tombeau de ce champion légendaire de la défense des droits de la minorité noire américaine, avant d'effectuer une visite du musée de la compagnie Coke. À l'heure du lunch, le président du

conseil d'administration du fabricant de boissons gazeuses, Summerfield Johnston Jr, a tenu à rendre la politesse à M. Bouchard en présence de 600 hommes d'affaires de la région venus entendre son discours consacré à la promotion de l'économie québécoise. M. Johnston a ensuite précisé que Coke investira au Québec au cours des trois prochaines années 60 des 400 millions de dollars réservés pour l'ensemble du Canada. «Nous croyons qu'il y a beaucoup de possibilités au Québec, a expliqué M. Johnston. Nous prévoyons y investir entre 50 et 60 millions au cours des trois prochaines années. Nous ne nous spécialisons pas dans les débats politiques, nous servons des rafraîchissements.»

Dépôt d'un projet de loi

Dumont s'attaque aux clauses orphelin dans les conventions collectives

NORMAN DELISLE
PRESSE CANADIENNE

Québec — Le chef de l'Action démocratique, Mario Dumont, veut mettre fin aux clauses orphelin dans les conventions collectives au Québec.

M. Dumont a déposé un projet de loi en ce sens hier à l'Assemblée nationale. La loi précise que toute disposition d'une convention collective qui attribue à un nouveau salarié des conditions de travail moindres que celles accordées aux salariés plus anciens «est contraire à l'ordre public et prohibée».

L'abolition des clauses orphelins «a été promise depuis 1990 d'abord par le gouvernement libéral, puis par le gouvernement du Parti québécois. Il est temps qu'on laisse de côté les discours vertueux et qu'on agisse», a dit le député de Rivière-du-Loup après avoir déposé le projet de loi.

M. Dumont a noté que ce type de dispositions se retrouve principalement dans les conventions collectives du secteur public.

Par exemple, dans la récente loi pour faciliter la réduction de la masse salariale de 6 % dans les municipalités du Québec, deux dispositions ont été soumises: elles ont pour effet d'introduire un régime de conditions de travail discriminatoires contre les jeunes comme source d'économies.

Ces économies se font sur le dos des jeunes travailleurs dans une douzaine de municipalités que le député Dumont a identifiées: Anjou,

Brossard, Candiac, Châteauguay, Iberville, Laval, LaSalle, Montréal-Nord, Pointe-Claire, Rosemère, Saint-Lambert, Hull et Jonquière.

A Jonquière, notamment, les nouveaux employés temporaires ne gagnent que 75 % du salaire versé au premier échelon actuel.

A Rosemère, il faudra 60 mois aux nouveaux employés au lieu de 36 mois pour atteindre le plafond salarial.

Quant aux enseignants, la convention collective intervenue entre le gouvernement et la CEQ, on prévoit un gel de l'avancement des échelons, ce qui se traduira par une diminution de salaire de 1000 \$ par année pour tout nouvel enseignant. La Commission des droits de la personne est d'ailleurs saisie d'une plainte dans ce dossier.

«Ce sont les jeunes qui doivent payer les abus d'une autre génération. Il n'est pas acceptable et juste d'accorder un statut différent selon l'âge et la date d'embauche d'un travailleur, estime le chef de l'Action démocratique. La négociation d'une convention collective ne doit pas se faire en créant deux classes d'employés.»

Le député Dumont a déjà déposé l'an dernier un autre projet de loi modifiant le Code du travail, afin de modifier l'article 45 du Code du travail pour faciliter la sous-traitance.

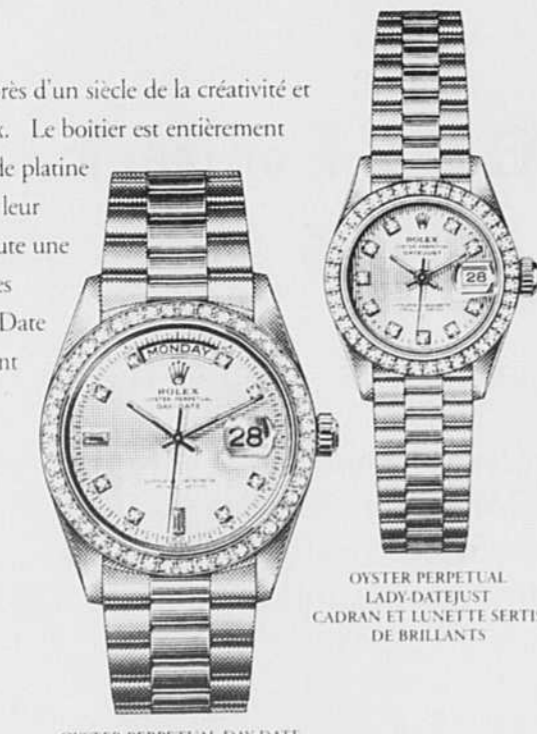
Il faut dire que des projets de loi émanant d'un député de l'opposition n'ont à peu près aucune chance d'être adoptés par la Chambre.



Une réalisation couronnée de succès.

Elle représente près d'un siècle de la créativité et innovation de Rolex. Le boîtier est entièrement taillé dans un bloc de platine ou d'or 18 carats et leur création requiert toute une année de travail. Les chronomètres Day-Date et Lady Datejust sont les plus prestigieux modèles de la collection Oyster.

ROLEX



OYSTER PERPETUAL LADY-DATEJUST CADRAN ET LUNETTE SERTIS DE BRILLANTS

Nous sommes fiers d'être votre bijoutier agréé Rolex.

Bijouterie Gambard

Vente et service technique

630-A Cathcart Montréal Centre-Ville 866-3876

Conseillers en décoration
Comptoirs de pièces de plomberie
Consultation gratuite des As-Plombiers

Fait voir... Les produits American Standard

Parmi les 30 salles de bains en démonstration.

la boutique de plomberie DÉCORATION 25

25^e avenue et 640 Ouest, St-Eustache • tél: 473-8492 • Internet: www.decor25.com

CEPAQ

Le Club des entrepreneurs et professionnels africains au Canada / Québec

Les rencontres internationales d'affaires de Montréal

Sur le thème

Croissance économique africaine dans le marché global et partenariat Canada / Québec - Afrique

Les 28 & 29 mai 1998
Hilton Montréal Bonaventure
1, Place Bonaventure

Quelques uns de nos conférenciers

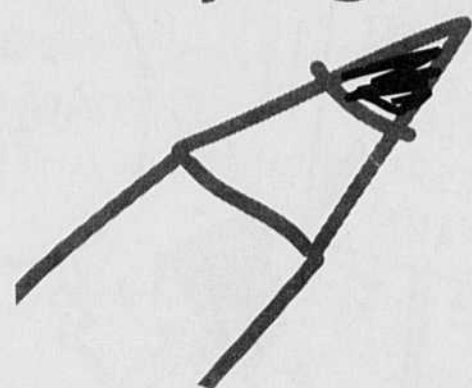
- M. Ian Christie, spécialiste principal Financement du secteur privé, Banque Mondiale
- M. Lamseh A. Looky, Président de la Bourse régionale d'Abidjan.
- M. Gérald A. Ponton, Président Alliance des manufacturiers et exportateurs du Québec
- Mme Irène Richer, Spécialiste Senior Développement du secteur privé, ACDI
- Banquet du jeudi 28 mai animé par Mme Lorraine Klaasen

Pour inscription ou information, veuillez communiquer avec nous au
Tél.: (514) 975-1854 ou (514) 975-1690
Fax.: (514) 975-9108

En collaboration avec:
L'Agence Canadienne du développement international
le Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la technologie du Québec.

Canada Québec Air Canada AirAfrique

Élections scolaires



24 juin 1998

Le 14 juin, vous pourrez élire les premiers commissaires des nouvelles commissions scolaires linguistiques.

Votre nom est-il sur la liste?

C'est au Directeur général des élections du Québec que revient la responsabilité de dresser la liste électorale pour les élections scolaires du 14 juin prochain, à partir de la liste électorale permanente du Québec.

Vous avez reçu ou recevrez bientôt un avis du Directeur général des élections vous informant du nom des électeurs inscrits à votre adresse. Vérifiez si vous êtes inscrit et bien inscrit car pour voter, vous devez être inscrit sur la liste électorale de la commission scolaire où est situé votre domicile.

Vous devez également, le jour des élections, avoir la qualité d'électeur, c'est-à-dire avoir 18 ans accomplis, être de citoyenneté canadienne et avoir votre domicile au Québec depuis 6 mois.

Faites valoir votre choix

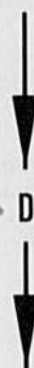
Vous avez peut-être un choix à exercer pour votre inscription sur la liste électorale.

A PARENTS AVEC ENFANTS
EN COMMISSION SCOLAIRE



VOUS DEVEZ VOTER À LA COMMISSION SCOLAIRE QUE FRÉQUENTE VOTRE ENFANT SI VOUS Y AVEZ VOTRE DOMICILE

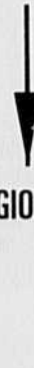
B PARENTS AVEC ENFANTS
HORS COMMISSION SCOLAIRE



Vous avez le choix:
1. DE VOTER À LA COMMISSION SCOLAIRE FRANCOPHONE DE VOTRE RÉGION

ou
2. DE VOTER À LA COMMISSION SCOLAIRE ANGLOPHONE DE VOTRE RÉGION. SI TEL EST VOTRE CHOIX, PRÉSENTEZ-VOUS À VOTRE BUREAU DE RÉVISION OU ENCORE REMPLISSEZ ET SIGNEZ LE COUPON-RÉPONSE JOINT À L'AVIS QUE LE DIRECTEUR GÉNÉRAL DES ÉLECTIONS VOUS A FAIT PARVENIR ET RETOURNEZ-LE DANS L'ENVELOPPE PRÉAFFRANCHIE.

C PERSONNES
SANS ENFANTS



C'est votre responsabilité

Il est toujours temps de vous inscrire

Si vous n'êtes pas inscrit ou si vous avez constaté une erreur dans votre inscription, présentez-vous au bureau de révision identifié dans l'avis que vous avez reçu. Les bureaux de révision seront ouverts les jeudi et vendredi, 21 et 22 mai, de 13 h à 19 h, le samedi 23 mai, de 13 h à 17 h, ainsi que les jeudi et vendredi 28 et 29 mai, de 13 h à 19 h. Un parent, un conjoint ou une personne qui cohabite avec vous peut également effectuer une demande qui vous concerne.

Un délai additionnel

La révision est terminée et vous constatez que vous n'êtes pas inscrit sur la liste électorale, qu'il y a une erreur dans votre inscription, ou encore, que vous voulez faire rayer votre nom? Une demande peut être faite, au bureau du président d'élection de votre commission scolaire, les 8 et 9 juin entre 9 h et 17 h. Toutefois, seul l'électeur concerné pourra déposer une demande de radiation.

N'oubliez pas!

Toute demande d'inscription doit être accompagnée de deux pièces justificatives mentionnant, pour l'une, au moins votre nom et votre date de naissance, et pour l'autre, votre nom et votre adresse.


Vous avez des questions? Appelez-nous!

Région de Québec : (418) 528-0422

Ailleurs au Québec : 1 800 461-0422

Site Web : www.dgeq.qc.ca

Courrier électronique : dgeq@dgeq.qc.ca

 Les personnes sourdes ou malentendantes peuvent composer sans frais le 1 800 537-0644



LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
DES ÉLECTIONS DU QUÉBEC

François Casgrain, avocat

Pour réservation publicitaire,
composez 985-3316
ou
1-800-363-0305

Carrières
Professions

télécopieur 985-3390

É D I T O R I A L

Une loi avant les élections

Jean-Robert Sansfaçon

Après une longue hésitation, le gouvernement Bouchard a enfin autorisé son ministre de la Santé, Jean Rochon, à présenter un projet de loi qui ouvre de nouveaux fronts dans la lutte contre le tabagisme. Il faudrait être naïf pour s'attendre à ce qu'elle seule une loi suffise à convaincre les fumeurs invétérés de couper court à une habitude à risque qui est toujours légale. Malgré tout, ne serait-ce que pour lancer un message encore plus clair aux plus jeunes et pour protéger la majorité des citoyens non-fumeurs, il faut adopter cette loi raisonnable au plus tôt.

Pour avoir voulu trop bien faire dans un délai trop court, le gouvernement fédéral de Jean Chrétien s'était attiré, l'an dernier, les foudres de groupes et d'individus qui auraient dû normalement appuyer son projet de loi antitabagisme. Parce que la loi fédérale ne consentait que quelques mois aux organisations d'événements culturels et sportifs pour se servir des généreuses commandites des fabricants de tabac, parce qu'elle ne leur offrait aucune solution de rechange, elle est restée impopulaire même auprès des non-fumeurs devenus par la force des choses des alliés temporaires des fabricants de tabac. Un filon que ces derniers n'ont pas manqué d'exploiter.

Le ministre Rochon, à qui l'on prêtait des intentions plus radicales qu'à ses homologues fédéraux, a su tirer des leçons de cette erreur politique du gouvernement Chrétien. Le projet de loi qu'il vient de présenter à l'Assemblée nationale est à la fois plus osé quant au fond et plus acceptable quant aux modalités d'application. En matière de commandites, il accorde cinq années de grâce aux Grands Prix de course automobile, cinq années aussi aux propriétaires d'installations qui portent le nom d'une marque de tabac pour les rebaptiser d'un patronyme moins compromettant.

Quant aux événements culturels ou sportifs, ils auront deux ans pour s'affranchir de leur dépendance à l'endroit des compagnies de tabac. Pour les aider à faire le saut, un fonds de transition sera à leur disposition en espérant qu'Ottawa en fasse autant.

Si la loi est adoptée ce printemps ou au plus tard l'automne prochain — ce qui devrait être possible dans les circonstances —, des inspecteurs seront chargés de faire appliquer la loi qui imposera de fortes amendes aux détaillants pris en flagrant délit de vente de cigarettes à des mineurs, une condition sans laquelle aucune loi à caractère coercitif n'est respectée.

Par ailleurs, il sera interdit de fumer dans la plupart des lieux publics, y compris les écoles, les commerces, les restaurants et les lieux de travail. Dans

ces deux derniers cas, des aires pour fumeurs pourront être aménagées dans un délai pouvant aller jusqu'à dix ans dans le cas des restaurants, ou variant entre un an et demi à quatre ans dans le cas des entreprises, selon leur taille. Ce sont des délais acceptables qui dénotent moins un manque de détermination de la part du ministre qu'un fort désir de faire adopter sa loi avant les prochaines élections.

Quant aux bars, aux casinos et aux salles de bingo, des lieux de divertissement fortement associés à la consommation de tabac, ils ne seront pour le moment soumis à aucune restriction. Encore là, on devine aisément que ces établissements ont été placés dans une catégorie à part non pas parce que la fumée de cigarette y est moins dérangeante et dommageable qu'ailleurs, mais pour éviter que la loi ne soit l'objet d'une charge émotive incontrôlable susceptible de nuire à une adoption rapide.

Dans les pharmacies, où la vente de cigarettes sera désormais défendue, la réaction négative des propriétaires au projet de loi ne s'est pas fait attendre. Pourtant, les pharmaciens qui ont à cœur la santé des gens comprendront qu'ils ne

peuvent plus rester indifférents au fait que plusieurs parmi ces malheureux clients qui attendent leurs médicaments au comptoir pharmacien sont ceux-là mêmes qui, pendant des années, faisaient la queue au comptoir de vente de cigarettes. On a beau vouloir fidéliser sa clientèle, on ne peut pas être cynique à ce point. Nos pharmaciens professionnels doivent savoir que la meilleure attitude qu'ils puissent adopter au cours des prochaines semaines sera de faire campagne aux côtés du gouvernement... ou de se taire.

Une fois adoptée, la loi n'empêchera pas les gens de fumer, ce n'est pas l'objectif. Pas plus qu'elle ne réussira à elle seule à effacer ce qui semble redevenu une mode parmi les jeunes depuis la chute du prix des cigarettes. Par contre, la loi lance un message qui devient de plus en plus évident avec le temps, aux adultes et aux jeunes: libre à vous de fumer là où c'est encore permis, mais sachez que dans cette société, la norme est à un environnement sans fumée de cigarette et cette norme, nous vous demandons de la respecter.

On a sagement préféré une loi antitabac modérée à pas de loi du tout.

LUCIEN BOUCHARD ET KEITH HENDERSON EN VOYAGE AUX ÉTATS-UNIS...



Chicane de famille

Ça se corse chez Alliance Québec! La course à la présidence entre Constance Middleton-Hope et William Johnson a pris la forme d'une grosse chicane de famille. Comme un tremblement de terre — ou l'arrivée de Godzilla! —, la candidature de William Johnson a durement secoué cet organisme fédéraliste grassement financé par Ottawa.

C'est que Johnson — vu par ses disciples comme la Jeanne-d'Arc des anglos — propose une approche nettement plus proactive pour mieux lutter contre le PQ et élargir encore l'espace occupé par l'anglais. Résultat: les dirigeants d'Alliance Québec (AQ) le dénoncent comme un radical pas gentil du tout, du tout. Les médias ont d'ailleurs repris ce spin concocté par la direction d'AQ voulant que la lutte entre Middleton-Hope, la présidente sortante, et Johnson, soit une chicane entre modérés et radicaux, entre bons et méchants — un stéréotype dont les médias usent pour tout et pour rien et qui, trop souvent, tient lieu d'analyse. Mais quelle erreur!

Le fait est que cette lutte porte sur la méthode à employer pour mieux combattre le PQ et la loi 101 et non sur le principe même d'une lutte à laquelle souscrivent la plupart des leaders anglos. Le désaccord ne porte pas sur le sexe radical ou modéré des anges. Il oppose l'approche plus dure de Johnson et celle plus douce mais plus insidieuse de Middleton-Hope et de ses prédécesseurs. C'est la forme qui fait problème ici et non le fond. (Rappelons, par exemple, que Middleton-Hope, sans se gêner pour dénoncer le partitionnisme de Johnson, a elle-même signé dans la petite ville de Hudson une pétition allant dans ce sens.)

Pour mieux comprendre cette chicane qui porte sur la forme et non le fond, il faut savoir comment fonctionne l'établissement d'AQ. Depuis sa création en 1982, Alliance Québec a remporté ses victoires politiques en recourant, en plus de ses poursuites devant les tribunaux, à des tactiques

plus discrètes de jeux de coulisses et d'influence auprès des gouvernements péquistes et libéraux. Pour ce faire, AQ a tout d'abord dû se présenter comme le porte-parole officiel des Anglo-Québécois. Ce qui fut aisé puisque sa création même avait été encouragée par des membres influents du gouvernement Lévesque qui préféraient avoir un seul interlocuteur anglophone devant eux plutôt que la multitude de petits groupes anglos qui poussaient comme des champignons depuis l'élection du PQ en 1976. Et lorsque le PLQ sera élu en 1985, ses liens naturels avec AQ faciliteront encore plus la satisfaction de la plupart de ses revendications et plusieurs membres connus d'AQ se feront élire au PLQ.

Depuis ce temps — à l'exception d'une période plus «sèche» sous le gouvernement Parizeau —, AQ a bénéficié de l'oreille attentive de ministres, premiers ministres et conseillers, péquistes et libéraux. Par exemple, c'est de cette manière qu'AQ a obtenu du gouvernement Lévesque, sous son second mandat, la première série de modifications affaiblissant la loi 101. C'est également ainsi qu'en 1986, AQ obtenait du gouvernement Bourassa l'adoption de la loi 142 permettant la bilinguisation de certains services de santé dans des institutions francophones. Depuis ce temps, le petit train d'AQ va loin, si l'on en juge par le démantèlement avancé de la loi 101. Cette méthode plus discrète de jeux de coulisses a donc porté ses fruits. Le problème est que pour Johnson, ces fruits ne sont pas encore assez gros!

Ce n'est donc pas entre «modération» et «radicalisme» que se joue cette course. C'est entre ceux qui préfèrent œuvrer patiemment dans les coulisses du pouvoir et ceux qui veulent gueuler au grand jour. Ce ne sont pas tant les positions de Johnson qui horripilent le clan Middleton-Hope que sa manière de faire qu'il voit comme trop dangereuse. On craint que la manière dure de Johnson rebute les francophones, contribuant ainsi à hy-

pothéquer les victoires passées d'AQ, à affaiblir son influence auprès des libéraux et péquistes, à remobiliser le camp souverainiste par effet de provocation et à diviser les fédéralistes en embarrassant le PLQ et son nouveau messie.

C'est pour toutes ces raisons que le clan Johnson fait couler des rivières de sueurs froides sur le front des dirigeants d'AQ. Mais ce n'est pas tout. Prisonnier d'un système de votation par délégués dont les règles tendent à favoriser la réélection du président sortant, Johnson a néanmoins réussi un triple exploit. *Primo*: il a balayé la presque totalité des délégués de la grande région métropolitaine. *Secundo*: il a amené entre 1000 et 1500 de ses fans à se joindre à AQ dont le membership végétait autour de 4000. *Tertio*: il a dénoncé, avec succès et raison, ces mêmes règles favorisant le président sortant. Parions que ce service qu'aura rendu Johnson obligera Alliance Québec à revoir enfin ses règles électorales afin de les rendre plus équitables.

Mais que Johnson soit élu ou non — sans ces règles byzantines, il le serait assurément —, plus rien ne sera jamais pareil dans le petit train d'Alliance Québec. La chicane de famille laissera des traces, c'est certain! Ou Johnson devient président, et je laisse le reste à votre imagination. Ou Middleton-Hope est élue par la peau des dents et se retrouve avec plus de 1000 nouveaux membres johnsoniens qui envahiront les exécutifs de ses chapitres locaux.

Bref, même sans Johnson, cette pression interne fera qu'Alliance Québec, tôt ou tard, devra sortir plus souvent des coulisses du pouvoir pour montrer sa vraie nature au grand jour. Comme quoi les chicanes de famille ont parfois leur utilité...

N. B. Ne manquez surtout pas le seul débat qui aura lieu entre Johnson et Middleton-Hope (cette dernière, qui n'aura pas brillé par sa hardiesse, avait refusé jusqu'à maintenant de débattre avec son concurrent). Il aura lieu le 28 mai sur les ondes de CJD à l'émission de Tommy Schnurmacher, quelque part entre 10h et midi.



Josée Legault

Le déguisement de Mobutu

Guy Taillefer

Ils étaient Zaïrois, ils ont été rebaptisés Congolais. Mais là s'est tout de suite arrêtée la «révolution» de Laurent-Désiré Kabila, qui poursuit à tous égards, un an après son entrée triomphale dans Kinshasa, l'œuvre de Mobutu Sese Seko.

Kabila est devenu le fils spirituel du vieux dictateur, si bien qu'aujourd'hui sont disparus les espoirs de liberté que la prise du pouvoir par l'Alliance des forces démocratiques pour la libération du Congo (AFDL), survenue le 17 mai 1997, avait suscités dans une population émaciée par 32 ans de mobutisme.

Comme chef d'un gouvernement incompetent et soupçonneux de toutes les dissidences, le maquisard qui est devenu libérateur qui est devenu dictateur n'a pas tenu ses promesses: il a suspendu les partis politiques, interdit les ONG trop gênantes, emprisonné en un an plus de journalistes et d'opposants que ne l'avait fait Mobutu au cours des sept dernières années de son régime.

«Jamais, au cours des dix dernières années, les droits de l'homme n'ont connu des violations aussi massives», constataient le week-end dernier des militants des droits de la personne. Dans ce pays où 80 % de la population vit sous le seuil de pauvreté — c'est-à-dire moins de un dollar par jour —, il a ostensiblement amélioré le sort de son armée et de sa police, mais il a laissé aller à la dérive les secteurs de la santé et de l'éducation.

Maintenant, même ses copains commencent à déchanter, de Kampala à Kigali à Washington. Les hommes forts de l'Ouganda et du Rwanda, qui l'avaient si solidement épaulé dans sa marche victorieuse, ont boudé dimanche dernier les festivités du premier anniversaire auxquelles ils avaient été conviés à Kinshasa. Pour des raisons qui invitent à l'ironie, à vrai dire, puisqu'ils estiment que M. Kabila contrôle mal ses frontières et qu'en conséquence, le Congo sert de base arrière à de multiples mouvements rebelles en lutte contre les régimes ougandais et rwandais. C'est pourtant cette même porosité qui a permis l'année dernière aux armées étrangères d'alimenter la lutte anti-Mobutu de l'AFDL.

La corruption et la radicalisation du nouveau régime font en sorte aussi que les bailleurs de fonds au titre de l'aide internationale sont sur leurs gardes. Le retrait — pour cause d'absence de collaboration du régime Kabila — de la mission d'enquête onusienne sur le massacre de dizaines de milliers de réfugiés hutus rwandais pendant la conquête, suivi du refus du président Bill Clinton de passer par Kinshasa à l'occasion de sa récente tournée en Afrique, ont enfoncé M. Kabila dans l'isolement.

Si bien qu'un an plus tard, le «nouveau Congo» promis par Laurent-Désiré Kabila au peuple congolais est comme l'ancien Zaïre. En plus intolérant, en plus corrompu, en plus pauvre.

L E T T R E S

Les inexactitudes du CIAC

Impossible de laisser sans riposte l'attaque intitulée «Censure envers le CIAC» parue dans *Le Devoir* le 7 mai dernier. Il s'agit d'une lettre dans laquelle Claude Gosselin prétend que la revue *Vie des Arts* s'abstient de présenter les activités du Centre international d'art contemporain (CIAC) dont il est le directeur. Il écrit: «Aucune recension de quelque activité que ce soit n'y a été faite depuis le numéro 152 paru en 1993.» Cette allégation est inexacte.

Outre l'article intitulé «Le nu contemporain» paru quelques mois après mon arrivée à la direction du magazine, la revue *Vie des Arts* a consacré quatre articles au CIAC. En voici les titres et les références: ■ *Sugimoto au CIAC* (*Vie des Arts* n°

159, été 1995, p. 9)

■ *Les dix ans des Cent jours d'art contemporain* (*Vie des Arts* n° 160, automne 1995, p. 7)■ *Les Cent jours d'art contemporain* (*Vie des Arts* n° 164, automne 1996, p. 60)■ *Passage* — Exposition itinérante du CIAC (*Vie des Arts* n° 169, hiver 1997-1998, p. 6)

De plus, dès l'été 1997, dans l'édition du n° 167, *Vie des Arts* devance tous les périodiques en annonçant la tenue d'une biennale à Montréal encore à l'état de projet. *Vie des Arts* est donc loin de boudier le CIAC et n'exerce aucune censure à son encontre!

N'importe qui peut consulter la revue et y lire ces textes. Ceux-ci, publiés simultanément aux activités du CIAC, répondent strictement à l'une des lignes éditoriales majeures de la revue que cite d'ailleurs M. Gosselin: préparer et inciter les lecteurs à se rendre

dans les galeries et musées pur fréquenter directement les œuvres.

On le constate, contrairement à ce que suggère M. Gosselin, la décision du CIAC d'arrêter d'acheter des espaces publicitaires dans *Vie des Arts* n'a pas freiné l'intérêt de la revue pour les activités du centre qu'il dirige.

M. Gosselin a récemment fait état du sous-financement qui affecte les projets du CIAC. Hélas, chercher comme il le fait un bouc émissaire à ses déboires ne séduira pas davantage les foules, ni les commanditaires.

Mais que M. Gosselin se rassure, la revue *Vie des Arts* présentera dans son numéro d'été (en préparation) quelques aspects particuliers de la première biennale qu'il organise. Son chant du cygne?

Bernard Lévy
Rédacteur en chef de *Vie des Arts*
Montréal, 15 mai 1998

À P R O P O S

... de la baisse du chômage par la conversion du surtemps

Idealement, s'il n'y avait aucune entrave à la conversion des heures supplémentaires, les 169 000 nouveaux postes réduiraient le nombre de chômeurs (1,3 million en novembre 1995) de 13 %, faisant ainsi passer le taux de chômage de 8,7 % à 7,5 %. (Cela suppose cependant que l'annonce de nouveaux postes n'aurait incité aucun nouveau travailleur à entrer dans la population active.) L'effet sur le chômage varie selon la province en raison de l'importance du nombre d'ETP dans chacune d'elles, mais également selon l'ampleur du chômage. Ainsi, à Terre-Neuve, le poids relatif des nouveaux emplois est bien mineur en comparaison du nombre de chômeurs, lesquels constituent près de 16 % de

la population active; la conversion des heures supplémentaires en nouveaux emplois ne ferait donc diminuer le nombre de chômeurs que de 3 %. L'impact est plus significatif en Ontario (18 %) et en Alberta (17 %) puisque le chômage y est moins important (les chômeurs représentent respectivement 7,5 % et 8,0 % de la population active de ces provinces) et la proportion des emplois potentiels plus considérable; ces emplois représentent moins de 2 % de l'ensemble des emplois rémunérés en Ontario et en Alberta, mais moins de 1 % à Terre-Neuve. Diane Galarneau, *L'Emploi et le revenu en perspective*, Statistique Canada, hiver 1997.

LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSFAÇON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

IDÉES

La création de la Cour criminelle internationale

Jesse Helms erre toujours

Pour être efficace et juger les futurs violateurs des droits de la personne, la CCI devra être à l'abri de toute ingérence. Le sénateur américain Jesse Helms n'est pas d'accord.

WARREN ALLMAND

Président du Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, à Montréal

Jesse Helms persiste et signe. Après Cuba, le président du Comité des relations étrangères du Sénat américain s'intéresse maintenant à un dossier cher au Canada: la création d'une cour criminelle internationale forte. Le sénateur Helms tient absolument à ce que la Cour criminelle internationale (CCI) soit strictement contrôlée par les États-Unis et les autres membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU. Le Canada n'est pas d'accord. C'est la légitimité du tout premier tribunal international permanent qui est au cœur du débat.

Trop longtemps, les pires violateurs des droits de la personne ont mutilé, violé et assassiné en toute impunité pendant que le monde regardait ailleurs. Les dernières images du cadavre fantomatique de Pol Pot servent de rappel incontournable. Entre 1975 et 1979, Pol Pot a conçu et réalisé l'extermination de quelque deux millions de Cambodgiens. La communauté internationale s'est traînée les pieds pendant plus de vingt ans avant de se résoudre à le juger, et il est finalement mort de vieillesse avant que justice ne soit rendue. Pour mettre un terme à de telles violations, le monde a besoin d'une CCI: une cour internationale permanente capable de juger les responsables des crimes internationaux les plus odieux — génocides, crimes de guerre et crimes contre l'humanité — lorsque les tribunaux nationaux n'ont pas la capacité ou la volonté de le faire. Avec l'autonomie voulue pour fonctionner efficacement, la CCI deviendra un instrument important dans la lutte contre les responsables de crimes graves contre les droits de la personne en offrant des mesures de réparation aux victimes de ces tourmenteurs et en agissant comme élément dissuasif pour l'avenir.

Depuis plusieurs années, le gouvernement et les organisations non gouvernementales (ONG) du Canada ont joué un rôle de chef de file dans les efforts visant à établir une CCI dotée de la force et de l'indépendance nécessaires pour fonctionner efficacement. Ils sont appuyés par les ONG du monde entier et par une coalition d'États «partageant les mêmes valeurs», dont l'Argentine, l'Australie, la Corée du Sud, l'Afrique du Sud, l'Allemagne et le Royaume-Uni. Avec le Canada en tête, ces États partagent l'objectif de créer une CCI efficace, non soumise au contrôle de quelques États puissants. L'une des stratégies clés du groupe «partageant les mêmes valeurs» a été d'organiser une conférence diplomatique pour conclure les négociations relatives à la CCI au plus tard en 1998. L'objectif a été atteint grâce aux meilleurs négociateurs de centaines d'États, qui se rencontreront à Rome en juin et juillet de cette année à l'occasion d'une intense session de négociation devant mener au traité de création de la CCI.

Ces négociations seront extrêmement complexes parce que la coalition des États qui partagent les mêmes valeurs doit affronter les États-Unis, la Chine et la France, qui plaident pour une CCI aux pouvoirs circonscrits. Ces pays s'opposent à ce qu'un procureur indépendant de la CCI puisse ordonner des enquêtes; ils insistent plutôt pour qu'une enquête ne puisse être déclenchée que suite au dépôt d'une plainte par un gouvernement national ou par le Conseil de sécurité, et pour que les membres du Conseil de sécurité aient un droit de veto sur les actions de la CCI.

Aiguillonné par des rumeurs voulant que les négociateurs du département d'État soient prêts à renoncer au droit de veto, le sénateur Helms est passé à l'offensive. En mars, le président Clinton, lors d'une rencontre avec des survivants du génocide au Rwanda, a appuyé publiquement la création de la CCI et déclaré qu'elle était une mesure essentielle pour éviter que de telles tragédies se répètent. Entre-temps, des rapports de presse indiquaient que les négociateurs américains «faisaient preuve d'une nouvelle souplesse» dans leurs positions sur la CCI. Helms, dont l'appui est nécessaire pour que les États-Unis puissent ratifier un traité relatif à la CCI, a réagi en déclarant que la CCI mourrait au feuillet du Sénat en l'absence d'une clause stipulant clairement un droit de veto pour les Américains.

Le sénateur semble s'être bien fait comprendre. La souplesse est disparue chez les négociateurs américains. Quelques jours après le diktat de Helms, le Pentagone a rappelé de toute urgence plus de cent attachés militaires à l'étranger pour leur faire part des préoccupations des États-Unis, qui craignent que la CCI ne cible des soldats américains ou autres pour leur faire subir des enquêtes frivoles ou à saveur politique.

Helms partage ces craintes et il condamne tout compromis sur le droit de veto américain parce que, prétend-il, il

risquerait de mener à une situation où «un citoyen américain pourrait très bien se retrouver sous la compétence d'une cour criminelle de l'ONU, et ce, en dépit de l'objection expresse du gouvernement des États-Unis». De tels commentaires rendent perplexes puisque les statuts préliminaires de la CCI stipulent clairement que la commission n'aura aucune autorité lorsqu'un cas sera correctement examiné ou jugé par les autorités nationales compétentes.

Les États-Unis (comme tous les pays) auront droit à un veto pour empêcher la CCI de faire enquête sur des violations flagrantes des droits de la personne perpétrées par ses propres citoyens: les tribunaux américains n'auront qu'à faire enquête eux-mêmes sur les allégations.

L'insistance sur un droit de veto du Conseil de sécurité est non seulement inutile pour protéger les citoyens américains contre des procès frauduleux, mais aussi peu judicieuse de la part d'un prétendu défenseur des droits de la personne. Si la CCI doit obtenir la permission du Conseil de sécurité pour entamer une enquête, non seulement les États-Unis, mais aussi la Chine, la Russie, la France et le Royaume-Uni pourront bloquer les travaux de la CCI en se servant de leur droit de veto sur le conseil. Dans ces circonstances, la CCI ne pourra jamais faire enquête sur aucun des cinq membres permanents du Conseil de sécurité. La légitimité de la cour s'en trouverait sérieusement compromise et les gouvernements des cinq grandes puissances auraient la possibilité de se soustraire à la loi. La plupart des suspects faisant l'objet d'enquêtes par la CCI seront des chefs d'État, des seigneurs de guerre puissants et des généraux de l'armée, avec les relations voulues pour demander à au moins un des cinq membres permanents de les protéger contre les poursuites intentées par la CCI. Si une CCI avait existé pendant le règne de Pol Pot, n'importe lequel de ses amis — les États-Unis, la Chine ou la France — aurait pu lui éviter une enquête.

À ce genre de critique, les États-Unis répondent en rappelant que la Charte des Nations unies confère au Conseil de sécurité la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales. La CCI, rétorquent les États-Unis, traitera de crimes qui, de par leur nature même, concernent la sécurité internationale. Il arrivera que les poursuites de la CCI soient très menaçantes pour la paix. On peut imaginer des tentatives de négociation de paix où il pourrait être nécessaire d'offrir une amnistie pour obtenir l'appui de seigneurs de guerre récalcitrants. Dans d'autres cas, la poursuite de la CCI contre des dirigeants populaires pourrait mener à des réactions publiques déstabilisantes. Le Conseil de sécurité doit pouvoir, toujours selon les États-Unis, contrôler la CCI si une poursuite menace la paix.

Le Canada comprend ces préoccupations et propose par conséquent, avec le Royaume-Uni et d'autres, un contrôle limité du Conseil de sécurité sur la CCI. Selon cette formule, pour que le Conseil de sécurité puisse interrompre les travaux de la CCI, il faut l'accord des cinq membres permanents. Si un seul des membres permanents s'y oppose, l'enquête amorcée par la CCI peut avoir lieu. En outre, les décisions du Conseil de sécurité visant à bloquer la CCI devront être renouvelées à des intervalles de quelques mois.

Cette proposition, largement appuyée par les États partageant les mêmes valeurs, constitue un compromis raisonnable. Il est toutefois peu probable qu'elle satisfasse le sénateur Helms et les autres opposants américains à une CCI efficace. Les négociateurs canadiens qui s'en vont à Rome sont aux prises avec un véritable dilemme.

La délégation américaine ne sera pas en mesure d'accepter des compromis. Le Canada peut accepter une CCI subordonnée au Conseil de sécurité, ou il peut s'en tenir au compromis raisonnable du contrôle limité du Conseil de sécurité sur la CCI.

Devant ces deux choix, le Canada devrait rester fidèle à ses principes et aider à créer une CCI efficace et légitime. Les droits de la personne internationaux seront mieux servis par la création d'une CCI fondée sur des principes solides que par un compromis consenti à des États-Unis qui font preuve de courte vue.

Il est essentiel de créer une CCI efficace dès le début, une cour qui soit capable de traduire en justice les Pol Pot de demain.

Le Canada doit résister aux États-Unis et aux autres qui voudraient gaspiller cette chance. Le Canada doit renforcer son rôle de chef de file pendant ces négociations en incitant d'autres États à se joindre à la coalition des pays partageant les mêmes valeurs et en s'assurant que les membres actuels maintiennent leur engagement envers une CCI efficace. Si l'opposition internationale était suffisamment forte, les États-Unis, la France, la Russie, la Chine et, qui sait, peut-être Helms lui-même pourraient se rendre compte de leurs erreurs.



Les enfants du Québec ne méritent rien de moins, en matière de soins médicaux ultraspecialisés, que les enfants de l'Ontario ou de toute autre collectivité d'un pays industrialisé. Notre photo: inauguration du nouveau pavillon de l'hôpital Sainte-Justine en 1995.

Dans la foulée de la réforme du système de soins de santé

Un centre hospitalier de référence doit être créé au Québec

Un hôpital ultraspecialisé pour enfants, affilié à l'UdeM et McGill, permettrait d'éviter des dépenses inutiles et de mettre à profit nos maigres ressources

GEORGES-ÉTIENNE RIVARD

Pédiatre hémato-oncologue
au Centre hospitalier universitaire
Mère-Enfant Sainte-Justine et professeur
agrégé de clinique à l'Université de Montréal

À un moment où la société québécoise, ses penseurs, ses intellectuels, ses journalistes et ses politiciens tentent de tirer leçon de nos réalités démographiques, sociales, économiques et politiques pour la restructuration de notre système de santé, un point devrait faire l'unanimité: nos enfants sont le bien le plus précieux

de notre société; leur santé et leur bien-être ne nous laissent le loisir d'aucun compromis sur la qualité des soins que nous voulons leur garantir. Toute démarche qui risquerait de compromettre cet objectif ultime, de façon directe ou indirecte, admise ou inavouée, pour des considérations historiques, culturelles, politiques ou électoralistes, serait inacceptable et nos enfants ne nous pardonneraient jamais cette mesquinerie.

Dans nos démarches pour tenter de restructurer les soins de santé et, de façon plus particulière, dans nos délibérations au sujet des soins pédiatriques spécialisés, une seule solution est acceptable: le mieux pour ce que nous avons de plus précieux; peu importe le nom, l'adresse et l'affiliation universitaire de l'institution à laquelle on confiera cette tâche. Il faut reconnaître la réalité de notre évolution démographique. La population du Québec vieillit; sa population pédiatrique, en nombres relatif et absolu, est de moins en moins nombreuse, de moins en moins francophone ou anglophone «de souche», et de plus en plus multiculturelle, multiethnique, multiraciale et allophone.

Dans le domaine des soins de santé pédiatriques spécialisés, comme dans n'importe quel domaine de haut savoir et de technologie avancée, l'évolution extrêmement rapide des connaissances et la mondialisation de leur réseau de distribution font qu'il est impossible de rester à la fine pointe de l'expertise dans un domaine sans avoir énormément de ressources humaines, matérielles et économiques. En termes pratiques, pour ce qui nous intéresse ici, il faut une masse critique d'experts dans de multiples domaines ultraspecialisés, une masse critique de sujets (patients) avec des problèmes très particuliers, pour justifier les investissements et entretenir l'expertise, et une masse critique géante de ressources économiques pour payer tous ces experts et leurs équipes de soutien et de recherche et pour acheter et renouveler les équipements d'investigation et de traitement dont la demi-vie utile se raccourcit au rythme effréné du développement des technologies. Dans le contexte d'une technologie médicale de plus en plus ultraspecialisée, comme d'ailleurs dans d'autres technologies (qui fait faire la réparation de la transmission de son auto par le mécanicien généraliste du quartier?), en plus d'une masse critique d'experts dans chaque domaine, il faut une masse critique du nombre d'équipes ultraspecialisées (qu'on pense aux greffes d'organes!).

Comparativement à la situation rencontrée en médecine de l'âge adulte et du vieil âge, fort heureusement, en pédiatrie, la prévalence des pathologies complexes, par nombre donné d'individus, est relativement faible. Qu'on pense, par exemple, au diabète, aux maladies cardiovasculaires et aux cancers, qui sont des conditions très communes en médecine adulte et relativement rares en pédiatrie. Il faut un bassin de population pédiatrique énormément plus grand qu'en médecine adulte pour recruter la masse critique de sujets avec une pathologie donnée, pour justifier et maintenir une masse critique d'experts pour les soins, l'enseignement et la recherche reliés à cette pathologie.

Même si nous avions les ressources humaines en quantité nécessaire pour constituer les masses critiques d'experts, avec des soins de santé qui engouffrent une partie de plus en plus importante du produit national brut, nous, comme société québécoise, n'avons strictement pas les moyens de nous payer des «du», «tri» ou «multi» plications de nos centres pédiatriques ultraspecialisés, alors que nous n'avons même pas les moyens de nous en payer un seul vrai qui puisse se comparer à celui de nos voisins de l'Ontario. Avec les coûts de la médecine spécialisée qui croissent beaucoup plus vite que le produit national brut, il ne faut pas s'attendre à ce que le futur nous permette l'extravagance de multiplier nos centres pédiatriques spécialisés, à moins que nous acceptions la solution de médiocrité qu'ils soient «pseudo spécialisés».

Les enfants du Québec ne méritent rien de moins, en matière de soins médicaux ultraspecialisés, que les enfants de l'Ontario ou de toute autre collectivité d'un pays industrialisé.

Nous avons à peine les ressources humaines et matérielles de même que les masses critiques de patients avec besoins en soins pédiatriques ultraspecialisés pour permettre à un centre pédiatrique ultraspecialisé de fonctionner de façon optimale.

Suggestions

■ Un centre pédiatrique ultraspecialisé, à Montréal, pour l'ensemble du Québec, avec une double affiliation à l'Université de Montréal et à l'Université McGill.

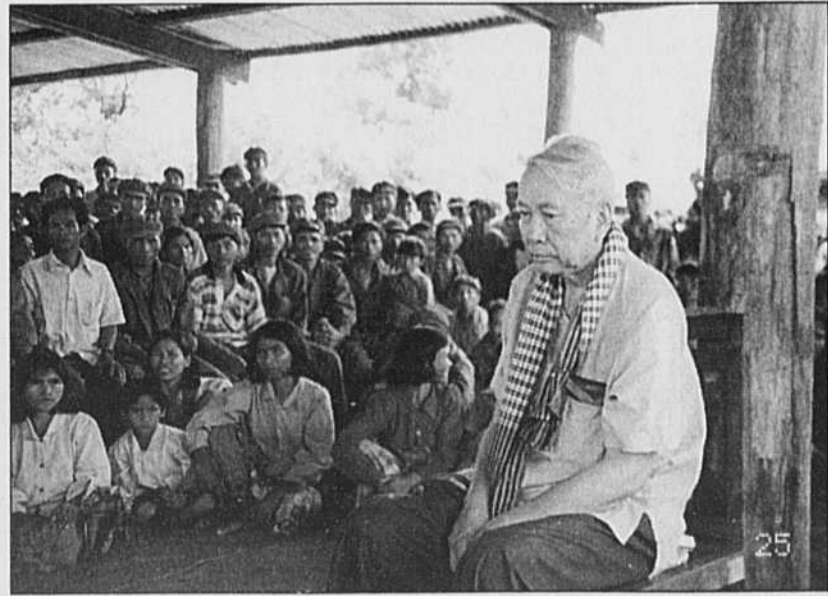
■ Un centre avec un nom qui ne soit ni Sainte-Justine ni Montreal Children's Hospital.

■ Pour des raisons évidentes d'économie, un centre qui soit localisé au site actuel du Montreal Children's Hospital ou de l'hôpital Sainte-Justine. Le choix entre ces deux sites devrait être fait par un comité d'experts, constitué non seulement de médecins spécialistes mais aussi d'architectes, démographes, urbanistes, ou tous autres intervenants ayant comme objectif le soin tertiaire optimal de la population pédiatrique du Québec d'aujourd'hui et de demain.

■ Une langue de travail qui soit un mélange de français et d'anglais, comme dans n'importe quel autre domaine de science, technologie ou affaires, selon ce qui servirait le mieux les communications, dans des circonstances données, pour des personnes données.

■ Des services de soins pédiatriques de niveau primaire et secondaire pour chacune des facultés de médecine du Québec.

MM. Bouchard et Rochon, les enfants du Québec vous font confiance et croient que vous agirez rapidement dans leur meilleur intérêt.



ARCHIVES LE DEVOIR

Le sénateur américain Jesse Helms (à gauche) tient à ce que la Cour criminelle internationale soit contrôlée par les États-Unis et les quatre autres membres permanents du Conseil de sécurité de l'ONU, ce qui nuirait à la légitimité de la CCI et pourrait permettre à des criminels comme Pol Pot (à droite, peu de temps avant sa mort) d'assassiner en toute impunité.

L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Jean Charrier (régions), Paule des Rivières (éducation), Jean Dion, Louis-Gilles Francœur (environnement), Judith Lachapelle, Kathleen Lévesque (actualités politiques municipales), Caroline Montpetit, Brian Myles (politique municipale), Isabelle Paré (santé), Jean Fichette (justice), Clément Trudel (relations de travail), Serge Truffaut (questions urbaines), Michel Garneau (caricaturiste), Diane Prévost (pages éditoriales, responsable des pages thématiques), Martin Ducloux et Christine Dumazet (relucteurs), Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographies); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon (arts visuels et théâtre), Paul Cauchon (médias), Marie-Andrée Chouinard (livres et politiques culturelles), Louise Leduc (musique), Jean-Pierre Legault, Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Benoît Munger, François Normand, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), Guy Taillefer (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondant parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Julie Tremblay, Marie-Claude Petit (commiss). La documentation: Gilles Paré (directeur), Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Carole Dallaire (avis publicitaires et appels d'offres), Jacqueline Avril, Jean de Billy, Gyslain Côté, Marlène Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guylaine Ouellet, Micheline Ruelland (publicitaires); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire). LA PRODUCTION Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnements, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Christian Goulet, Marie-Josée Hudon, Christian Vion, Olivier Zaida. SERVICE À LA CLIENTÈLE Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanche-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-d'Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furroy, Patrick Inkel (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Danielle Nantel (secrétaire administrative), Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR Marcel Couture (président), Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

LE DEVOIR

ACTUALITÉS

AUTOCHTONES

SUITE DE LA PAGE 1

latérale. Les autochtones reprochent encore une fois au gouvernement québécois de les avoir ignorés au moment des phases d'information et de consultation sur les orientations à retenir. Réunis à Sainte-Foy toute la journée hier, les principaux chefs autochtones du Québec ont convenu d'une position commune se basant sur 26 principes fondamentaux qui résument les droits qu'ils défendent depuis fort longtemps.

Parmi ces principes, les autochtones revendiquent notamment le droit à l'autodétermination, à l'autonomie gouvernementale et à un statut unique de peuple et de nation distincts «*tels que reconnus en droit international et interne*». En outre, le document souligne que «*conformément à leurs statuts et droits, les peuples autochtones ont le droit à l'immunité fiscale*». Les orientations Chevette ouvraient, on le sait, la porte au prélèvement de taxes sur les réserves amérindiennes, sommes qui auraient été redistribuées ensuite selon les besoins socioéconomiques des communautés.

Cette déclaration de principe souligne enfin que les notions d'intégrité territoriale, de souveraineté non autochtone et d'effectivité législative ne peuvent leur être imposées.

«*En particulier, peut-on y lire, il est répréhensible que des gouvernements non autochtones lient l'acceptation [de ces notions] à l'octroi de ressources financières aux peuples autochtones. De tels liens sont particulièrement inacceptables relativement aux services essentiels, aux infrastructures communautaires et au développement économique des peuples autochtones.*»

Ce geste des Premières Nations québécoises vient jeter un pavé dans la mare du gouvernement québécois, qui est l'hôte depuis hier de la Réunion fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables des questions autochtones et des dirigeants des organismes autochtones nationaux.

La réunion fédérale-provinciale devrait donner lieu aujourd'hui à une déclaration ou à un communiqué final où les provinces s'engageront envers les autochtones dans le but d'assurer leur développement socioéconomique. Or cette démarche devant s'inspirer du document produit par le Québec en avril est maintenant confrontée au rejet des autochtones québécois, qui sera relayé à la réunion par le chef de l'Assemblée des Premières Nations, Phil Fontaine. Les Inuits, les Métis, les femmes autochtones et les sans-statut auront également un représentant à la réunion, qui rassemble également les ministres responsables des dix provinces, des deux territoires et la ministre fédérale, Jane Stewart.

«*Cela ne change en rien notre volonté de trouver des terrains d'entente*, assure d'autre part Ghislain Picard, mais les chefs se cherchent encore dans le document Chevette. On s'est donné des principes comme Premières Nations et ils n'apparaissent nulle part.»

Il soutient que les propositions de Québec ne tiennent pas compte de l'évolution politique et juridique récente. Selon lui, le gouvernement québécois a encore beaucoup de chemin à faire. Et selon Guy Bellefleur, les tribunaux ont donné raison aux autochtones depuis quelques années à ce sujet. «*La Cour suprême nous a donné raison sur toute loi ou politique qui affecte les titres aborigènes. Et clairement, cela veut dire que les autochtones doivent être informés et consultés d'abord et avant tout. Nos droits ne sont pas des prétentions.*»

À l'effectivité législative de l'Assemblée nationale, les Premières Nations opposent donc ce qu'elles présentent comme étant l'effectivité de leurs droits encastrés. Pour cette raison, ils sont prêts à négocier, non pas sur la base des orientations du gouvernement, mais sur celle des 26 principes fondamentaux retenus hier par les chefs amérindiens québécois, principes qui reviennent, disent-ils, sur les 15 principes adoptés en 1983 par l'Assemblée nationale, additionnés des déclarations du lac Delage et des décisions juridiques récentes.

Ghislain Picard ajoute qu'il n'est pas question de rompre les discussions déjà en cours, pas plus qu'il ne s'oppose en théorie aux ententes à la pièce que veut signer le ministre Chevette. Il note d'ailleurs que des ententes administratives, telles que Québec propose dans ses orientations, existent déjà et que des négociations entre le gouvernement et des communautés se poursuivent. De plus amples négociations globales ne pourront cependant pas avoir lieu avant que le gouvernement «*lâche du lousse*» sur les balises qu'il décrit comme «*fondamentales*» dans ses orientations, balises que les autochtones considèrent comme inacceptables.

LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts. Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par téléphone (514) 985-3360
Par courrier électronique redaction@ledevoir.com
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340

Les petites annonces et la publicité par groupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 8h à 16h30
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue de Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québecor LaSalle, 7743, rue de Bourdeau, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 9858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

CARTE-SANTÉ

SUITE DE LA PAGE 1

ployer la télémédecine, ce serait plus utile que la carte à puce», dit le porte-parole de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, Hugues Bergeron. Le plan stratégique du ministère de la Santé prévoit neuf millions de dollars pour le réseau de télémédecine, contre 328 millions pour la carte à puce. La télémédecine est une technique qui permet à un médecin de conseiller ou d'assister un confrère à distance, grâce à la vidéo-conférence, lors d'une intervention chirurgicale par exemple.

M. Bergeron affirme que la technologie carte à puce «*n'est pas une demande de la profession médicale*». Il soutient que les médecins accepteraient de s'associer à des projets technologiques s'ils acquièrent le sentiment que cela peut faciliter leur pratique. Jusqu'à présent, «*le ministère n'a pas fait grand-chose pour convaincre les médecins de ça*», dit-il au cours d'un entretien.

Aux yeux du ministère de la Santé, la carte à microprocesseur doit servir à deux choses: à des fins administratives pour mieux contrôler la facturation des médecins; à des fins cliniques pour s'assurer que le patient consent à ce que son dossier médical circule dans les réseaux électroniques. À cette fin, le ministère envisage la possibilité de créer un dossier patient minimal, conservé dans une banque de données, et accessible en tout temps par le personnel soignant autorisé. Or ce dossier minimal, «*ce n'est pas évident que ce serait utile*», dit M. Bergeron, qui soulève une série de préoccupations à ce sujet: à partir de quand commence-t-on à constituer ce dossier, à la naissance? Qui y aura accès? Etc. De plus, l'idée de créer des banques de données centralisées contenant des renseignements médicaux, «*c'est un peu Big Brother*», dit-il, manifestant quelque inquiétude.

Pas besoin de la puce

Le responsable du dossier à l'Association des hôpitaux, Richard Bastien, n'est pas moins réticent. Selon lui, ce que veut faire le ministère de la Santé peut se faire sans recourir à la très coûteuse technologie de la carte à puce. «*On n'a plus besoin de puce, dit-il. On n'a besoin que d'une carte comme la carte bancaire avec une bande magnétique et d'un NIP [numéro d'identification personnelle]*». La carte magnétique coûte environ dix fois moins cher à fabriquer que la carte à puce.

LAHQ est surtout «*préoccupée par la rentabilité*», dit M. Bastien. Si le ministère faisait la

démonstration que l'introduction de ces mécanismes leur permettrait de diminuer leur fardeau administratif et clinique au point où le retour sur l'investissement serait garanti, les hôpitaux n'auraient pas d'objection. Mais cette démonstration n'est pas encore faite.

En outre, les hôpitaux sont aux prises avec un problème criant à court terme: le passage à l'an 2000, le fameux bogue qui requiert le remplacement ou l'ajustement d'une grande quantité d'appareils, non seulement des ordinateurs, mais des instruments biomédicaux essentiels pour la survie des patients et qui fonctionnent avec des microprocesseurs susceptibles de flancher le 31 décembre 1999 à minuit.

La question du financement est cruciale. «*L'élément coût pourrait faire avorter le projet*», dit le porte-parole des omnipraticiens, Hugues Bergeron. Parmi les coûts, il y a ceux qui incomberaient aux médecins, obligés de se doter d'appareils informatiques dans leurs cabinets privés. M. Bergeron signale que le gouvernement français, qui vient de commencer le déploiement de la carte à puce mais uniquement à des fins administratives, a donné 9000 francs à chaque médecin. Ceux du Québec en voudront au moins autant.

Personne au sein du réseau ne remet en question l'utilité des technologies de l'information. Il s'agit toutefois de savoir lesquelles choisir et à quelles fins. Le secrétaire général adjoint du Collège des médecins, André Garon, signale que les médecins collaborent uniquement s'ils sont convaincus que ces systèmes leur apportent quelque chose dans leur pratique professionnelle. Ils seront réticents si les objectifs du ministère sont avant tout d'ordre administratif.

M. Garon souligne que, présentement, les médecins sont écartés des lieux de décision mis en place par Jean Rochon pour déterminer les orientations du ministère. Le Collège observe l'évolution du dossier d'un œil intéressé. Car l'introduction de ces technologies risque de changer des choses dans la relation entre le patient et le médecin, d'influencer la portée du secret professionnel, de restreindre l'autonomie et l'indépendance professionnelle des praticiens, d'accroître la normalisation de la pratique, etc.

La présidente de l'Ordre des pharmaciens, Jeannine Matte, pense que tout cela va trop vite. L'Ordre s'interroge lui aussi «*sur la nécessité*» de la carte à microprocesseur et sur les coûts d'un tel projet. Mme Matte s'interroge aussi sur la confidentialité des données et sur la valeur du consentement du pa-

tient. «*Comment serait jugé un patient qui refuse l'accès à son dossier; dira-t-on qu'il a quelque chose à cacher*», demande-t-elle?

Mme Matte exige la tenue d'un débat public avant que le gouvernement ne décide d'aller de l'avant.

Soutenir l'industrie informatique?

Il ne faut pas croire que le Québec soit seul dans cette course technologique. Plusieurs provinces en sont, quoique le Québec soit la seule à prôner l'utilisation d'une carte à microprocesseur comme maîtresse du système. Pierrôt Péladeau est responsable du programme de recherche sur l'éthique et la télésanté au Centre de bioéthique de Montréal, sous la direction du Dr David Roy. M. Péladeau est également membre de plusieurs comités consultatifs à l'échelle canadienne. Il affirme que, ici comme ailleurs au pays, tout le monde se pose les mêmes questions. Pour nous, il a dégagé les cinq plus importantes:

■ Le premier sujet de préoccupation à travers le Canada, c'est la confusion entre politique de santé et politique industrielle. Au Québec, par exemple, le gouvernement a investi plusieurs millions de dollars dans la mise sur pied d'une entreprise, Motus Technologies, pour commercialiser le système carte-santé à puce. «*Est-ce que le ministère choisit la solution carte à puce à cause de son potentiel économique ou parce que c'est celle qui répond le mieux au besoin du système de santé?*, demande M. Péladeau. *Le fardeau de la preuve repose sur les épaules du ministère.*»

■ Les systèmes proposés répondent-ils d'abord à des besoins administratifs ou à des besoins cliniques? Et si les besoins sont administratifs, a-t-on fait la preuve d'un retour sur l'investissement?

■ Qui aura le contrôle de l'information? Ici entrent en jeu les questions de propriété intellectuelle, d'accès à l'information confidentielle, de protection de la vie privée des patients, de responsabilité civile, de la valeur du consentement du patient, du secret professionnel.

■ Comment met-on la population dans le coup? Les bureaucrates, les gestionnaires, l'industrie, les ordres professionnels sont consultés. Mais comment faire participer les simples utilisateurs du système de santé à la détermination des orientations?

■ Enfin, comment veiller à ce que les décisions qui sont prises dans ce domaine ne soient pas dominées par les spécialistes mais qu'elles soient prises démocratiquement, par les représentants élus du peuple?

Chrétien n'est guère impressionné

Rome (PC) — L'accord conclu entre les États-Unis et l'Union européenne concernant la levée des sanctions prévues contre les entreprises qui font des affaires avec la Libye, l'Iran ou Cuba n'impressionne guère le premier ministre Jean Chrétien. Lors de son passage à Rome, hier, M. Chrétien a dit qu'on en connaissait encore trop peu sur cet accord et qu'il est loin d'être certain qu'il puisse satisfaire favorablement le Canada quant à son principal grief, soit la volonté des Américains d'imposer leurs lois aux citoyens des autres pays. «*La question est de savoir s'ils maintiennent leur argument à l'effet que la loi américaine peut s'appliquer à l'extérieur du territoire américain. Sur ce point, il est très difficile de faire le moindre compromis, parce qu'à mon avis, c'est un principe fondamental*», a dit M. Chrétien. Un haut fonctionnaire du gouvernement fédéral qui accompagne le premier ministre dans sa tournée européenne a pour sa part déclaré qu'aucun représentant canadien n'avait pris contact avec la Maison-Blanche pour savoir si le Canada allait également bénéficier de l'immunité accordée aux entreprises de l'UE.

Écrasement inexplicable

Ottawa (PC) — Les enquêteurs fédéraux tentent toujours de comprendre ce qui a mal tourné dans les dix dernières secondes du vol 646 d'Air Canada, avant qu'il ne s'écrase à l'aéroport de Fredericton, le 16 décembre dernier. Le Bureau de la sécurité dans les transports doit publier aujourd'hui un deuxième rapport préliminaire sur l'accident qui impliquait 39 passagers et trois membres d'équipage. L'accident n'a pas fait de mort mais plusieurs personnes ont été grièvement blessées. Dans son premier rapport préliminaire publié le 11 février, le Bureau avait conclu que tout s'était passé dans les dix dernières secondes de vol, soit juste après que le jet Régional de Canadair eut annulé son atterrissage dans le brouillard.

PROTESTANTS

SUITE DE LA PAGE 1

ment à tout coup. Mais son objectif dans cette bataille n'est pas de gagner. Les catholiques soutenant massivement l'accord, celui-ci est déjà assuré de recueillir plus de 50 % des voix dans le Nord. Les opposants veulent plutôt diviser suffisamment le vote protestant pour faire en sorte que les accords deviennent en pratique inapplicables.

«*L'ennui, c'est qu'il pourrait bien réussir et repousser de 15 ans la solution du problème irlandais*», dit John O'Farrell, directeur du magazine *Fortnight*, une des rares publications de Belfast qui ne soit pas identifiée à un lectorat catholique ou protestant.

On s'entend à Belfast pour considérer qu'une majorité de moins de 65 % pour le oui au Nord signerait en réalité une défaite. Cela voudrait dire que la majorité des protestants s'opposent à l'accord et que le parti de David Trimble, le Ulster Unionist Party, signataire des accords, ne peut espérer faire élire suffisamment de députés pour faire fonctionner l'Assemblée. Les partis extrémistes, comme le Ulster Democratic Unionist Party de Ian Paisley, en profiteraient pour imposer leur veto et paralyser la Chambre.

«*C'est du côté protestant que se jouera le référendum de vendredi*», reconnaît John Gillen, porte-parole d'un groupe d'avocats protestants en faveur du oui. «*Nous savons qu'il y a des parties de cet accord qui posent problème, comme le désarmement des groupes paramilitaires, mais nous avons eu l'assurance du premier ministre Tony Blair qu'elles seront comblées*». Son intervention à quelques jours du vote fait partie de l'opération sauvetage lancée cette semaine chez les protestants. Car, à l'heure qu'il est, les pronostics sont plutôt inquiétants.

Même si les affiches du non se font discrètes à Belfast, le dernier sondage publié hier par le *Belfast Telegraph* donnait, chez les protestants uniquement, 34 % au oui, 32 % au non et 31 % d'indécis. Or des enquêtes réalisées la semaine dernière laissent penser que les indécis s'orientent plutôt vers le non, plusieurs partisans du non ayant tout simplement refusé de révéler leur opinion aux sondeurs.

On craint en effet à Belfast que les militants républicains en aient fait un peu trop. La libération, la semaine dernière, de quatre terroristes de l'IRA impliqués dans le célèbre attentat de la rue Balcombe a fait déborder le vase. D'autant plus que les terroristes ont été acclamés au congrès du Sinn Féin, qui adoptait le même jour les accords du Vendredi saint. L'élargissement peu après de Michael Stone, un détenu protestant, n'a semble-t-il pas effacé l'affront.

L'effet sera-t-il passager ou profond? Les enquêtes poussées montrent que la libération des prisonniers reste une des questions les plus délicates pour l'électorat protestant. Elle est pourtant indissociable du désarmement qui devrait suivre. La plupart de ces prisonniers seraient de toute façon libérés dans quelques années, disent les analystes.

C'est sur ces questions que le parti de David Trimble, qui dirige la principale formation protestante (Ulster Unionist Party), a eu à subir ses plus sérieuses déflections.

Bono et son groupe U2 ont chanté pour le oui, hier, à Belfast. Le chanteur était entouré à droite par John Hume, le chef du SDLP, une formation catholique modérée, et par David Trimble, du Parti unioniste.



REUTERS

SUHARTO

SUITE DE LA PAGE 1

«*indisponible*» pour le poste présidentiel. «*Je ne serai pas prêt à être élu une nouvelle fois*», a souligné Suharto, qui vient d'entamer son septième mandat après 32 ans passés au pouvoir.

Le discours du président n'a pas suffi à calmer l'agitation étudiante. Environ 15 000 étudiants ont envahi hier le Parlement, dont les leaders avaient demandé la veille la démission de Suharto. «*Pendez Suharto!*», ont scandé les manifestants, qui sont montés sur le toit du bâtiment pour crier des slogans hostiles au dirigeant.

Cette manifestation sans précédent dans l'histoire de l'Indonésie s'est déroulée sans incident, dans une ambiance qui rappelait les grandes manifestations de 1986 aux Philippines ou celles de la place Tiananmen à Pékin en 1989.

En revanche, à Surabaya, la deuxième ville du pays située dans l'est de l'île de Java, l'armée est intervenue pour disperser les étudiants à coups de matraque. Dix-neuf manifestants ont été blessés, selon des témoins.

Malgré les pressions de l'armée, omniprésente dans les rues de Jakarta, les étudiants ont l'intention de manifester à nouveau aujourd'hui. Et le principal dirigeant de l'opposition, Amien Rais, a refusé d'annuler les manifestations. Le président de l'association musulmane Muhammadiyah, qui compte 28 millions de membres, a prêté que Suharto «*sera bientôt battu*» car «*il ne sait pas ce qui se passe au sein de sa propre société*». Et d'ajouter qu'il était «*prêt*» à être président, si le peuple le désirait.

D'autres opposants ont accueilli plus favorablement les déclarations du chef de l'État. Gus Dur, le chef de la plus grande organisation musulmane, Nadhatul Ulama, a jugé que la décision du président d'instituer une commission sur les réformes «*était assez positive*». Et il a fait savoir qu'il comprenait que les réformes prennent du temps.

Les ressortissants étrangers continuent de quitter le pays. Deux avions C-130 de l'armée de l'air japonaise sont arrivés hier à Singapour pour préparer l'évacuation des 13 000 Japonais résidant en Indonésie. À Paris, le ministère des Affaires étrangères a conseillé aux 900 Français encore présents en Indonésie de partir au plus vite.

L'intervention télévisée de Suharto a été bien accueillie par les marchés. La roupie indonésienne est remontée à 12 125 pour un dollar, après avoir plongé lundi à 14 000. Et la Bourse de Jakarta a gagné 6,4 % hier.

Pour leur part, les institutions financières internationales restent très prudentes. La Banque mondiale a décidé de différer un crédit de 1,23 milliard de dollars à l'Indonésie. Ce prêt fait partie des 43 milliards de dollars promis au président Suharto pour l'aider à sortir de la crise.

À Lisbonne, le Prix Nobel de la paix, José Ramos-Horta, a déclaré hier que le président Suharto «*veut gagner du temps pour continuer à manipuler tout le processus*» de changement en Indonésie et pour «*réorganiser ses forces et protéger sa fortune personnelle*».

Pour le dirigeant de la résistance de Timor-Est, l'ancienne colonie portugaise annexée en 1976 par l'Indonésie, les solutions de remplacement qui se présentent aux Indonésiens sont «*soit des élections libres, soit la violence*».

«*La seule solution réaliste, c'est le départ de Suharto dans quelques mois, après avoir installé un gouvernement de transition et d'unité nationale chargé d'organiser des élections démocratiques et transparentes*», a ajouté Ramos-Horta.

Le Prix Nobel de la paix estime que le processus électoral établi par Suharto «*n'offre pas de garanties de transparence et maintient la tension et l'incertitude, qui ne conviennent pas à un pays qui coule*».

«*Il ne me paraît pas réaliste que le processus électoral se fasse dans un an: l'Indonésie ne peut pas se payer le luxe de cette incertitude, l'économie s'effondrera, il n'y aura plus d'investissements et la Bourse continuera de tomber*», a-t-il conclu.